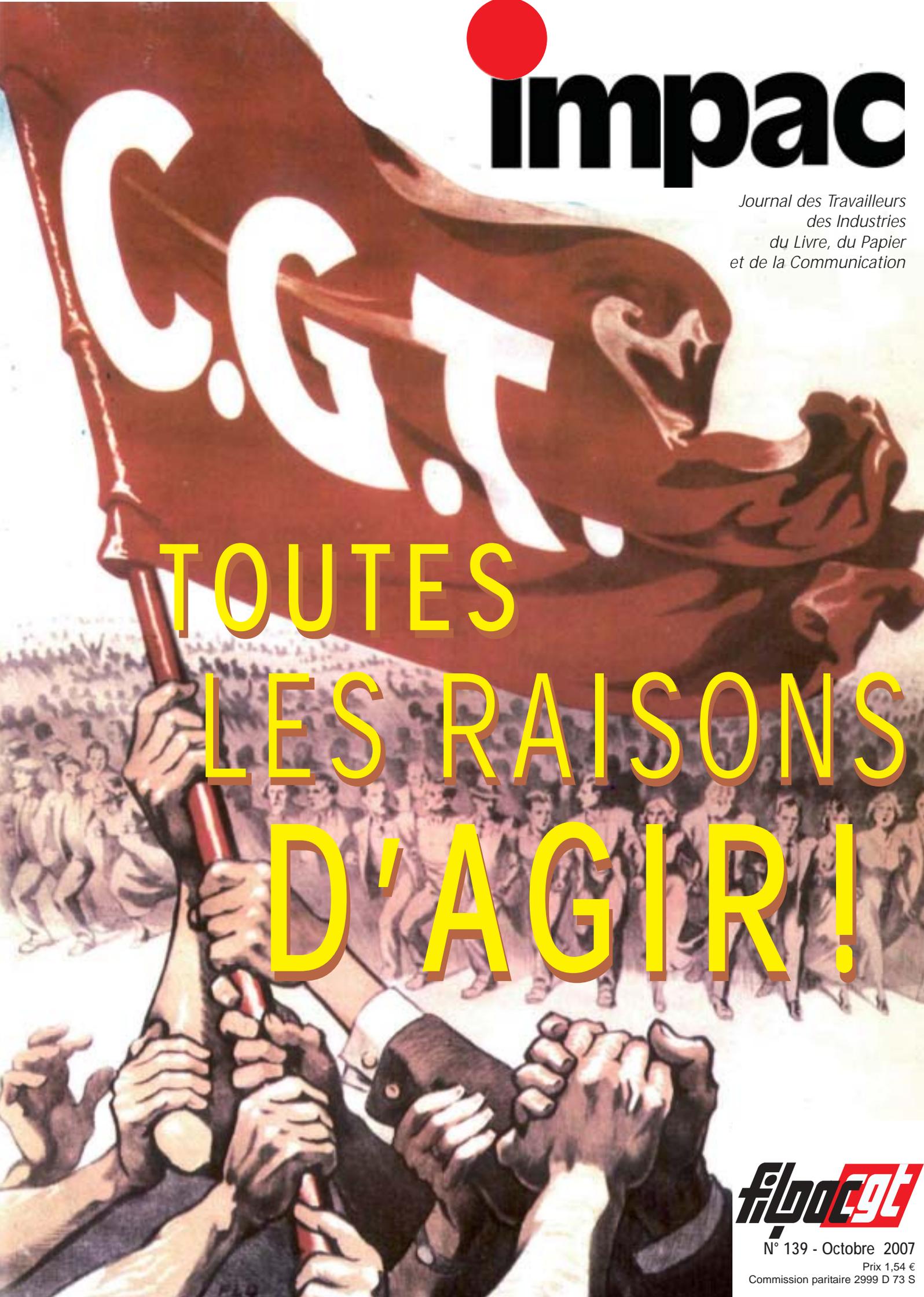




# impac

*Journal des Travailleurs  
des Industries  
du Livre, du Papier  
et de la Communication*



# TOUTES LES RAISONS D'AGIR!

**filodcgt**

N° 139 - Octobre 2007

Prix 1,54 €

Commission paritaire 2999 D 73 S

# Toutes les raisons d'agir !

La phalange sarkozienne parle de négociations. Ce sont des ultimatums. Le crépuscule du dialogue social? Le décret sur les régimes spéciaux est déjà prêt, la stratégie contre le régime général des retraites est arrêtée, l'offensive patronale sur le contrat de travail est en voie de finalisation. Le Grenelle de l'environnement, belle idée et beau sujet, sert d'écran de fumée démocratique pour masquer la liquidation de l'édifice social du pays. Si ce n'était pas le cas, alors pourquoi pas un vrai grand débat sur les questions sociales?

Notre mobilisation a commencé. C'est plus qu'un frémissement. 13 octobre, 18 octobre... C'est que la propagande d'Etat ne cache plus la stratégie de division des salariés. Travailler plus? Combien de chômeurs le voudraient. Au lieu d'offres de travail, plus de contrôles des sans-emploi. Les heures sup? A disposition des seuls patrons, exonérées de charges, elles viendront à manquer au compte de la Sécurité sociale. La Sécurité sociale? Que les malades paient. Les plus riches s'achèteront de l'assurance privée.

Les autres? Ce sont les perdants du sarkozysme. Ils risquent d'être nombreux. La machine à diviser s'emballe: les bons régimes spéciaux, ceux des militaires, sont épargnés. Pas les autres. Seuls les immigrés diplômés, immédiatement employables, sont bienvenus, pas les crève-la-faim. Et encore, la politesse exige qu'ils viennent seuls, le test policier de l'ADN veille. Des fois qu'ils ne soient pas les vrais pères. Un délit génétique contre l'humanité non-française vient d'être créé. Hortefeux? Prénom: Jean-Marie...

Il faut agir plus fort! Tout hurle à réunir les énergies pour construire l'indispensable mobilisation. L'entreprise de reconstruction de la solidarité s'oppose frontalement aux agents de l'individualisme. Le combat est inégal?

Mais quand donc cette opposition sociale a-t-elle pris l'allure d'un match de cricket ou d'une partie de golf? Non seulement la participation de la Filpac-Cgt aux initiatives prévues est indispensable, mais elle doit, par-delà les divisions, dans les secteurs qui la concernent directement, contribuer à une levée en masse contre la guerre que mène Sarkozy au compte du libéralisme.



Journal des travailleurs  
des industries du Livre,  
du Papier et de la  
Communication  
263, rue de Paris  
93514 Montreuil Cedex  
Téléphone : 01 48 18 80 24  
Fax : 01 48 51 99 07  
Site : <http://www.filpac-cgt.fr>  
E-mail : [filpac@filpac-cgt.fr](mailto:filpac@filpac-cgt.fr)

Comité de rédaction  
Responsable : Jean Gersin

Equipe rédactionnelle :  
Eric Birger, David Dugué,  
Yvon Huet,  
Jean-Pierre Ghiotto,  
Thierry Lançon,  
Antoine Pellon,  
Florence Peyronneau,  
Correspondant :  
David Roussel

Montage :  
Madelaine Fougères

Révision :  
Michèle Marquis-Pardo

Imprimerie Alliages  
115, avenue Raspail  
94250 Gentilly



## SOMMAIRE

### L'ÉDIFICE SOCIAL :

**Paroles de Medef**  
page 8

**Le contrat de travail**  
page 10

**Les régimes spéciaux**  
page 12

**Notre combat fondamental**  
page 15

### DOSSIER :

**Papier et numérique : l'emploi d'abord!**  
pages 21 à 28

### LES LUTTES :

**Mauvais ADN**  
page 18

# Le contrat social selon Sarkozy

Il s'agit d'un remodelage du système français de relations sociales qui selon Nicolas Sarkozy «constitue un mouvement de réforme comme jamais depuis la Libération». Son nouveau «contrat social» n'est, en fait, qu'un programme de démantèlement des acquis sociaux, une remise en cause de l'ensemble du système de protection sociale pour les seuls intérêts du patronat.

**L'**OFFENSIVE sur les retraites, les régimes spéciaux, comme sur le service minimum est une «commande» du Medef.

Tout ce que le Conseil national de la Résistance avait mis en place dans un pays exsangue, où tout était à reconstruire, au lendemain d'une période, disons-le, peu glorieuse pour les tenants du capital (qui se sont pourtant enrichis malgré un contrat social qu'ils combattent depuis sa création) est dans le collimateur.

Cela fait plus de cinquante ans que maille après maille le patronat détricote le tissu des solidarités. On solde, tout doit disparaître, comme pour un changement de propriétaire dans un magasin de vêtements.

**Jean-Pierre Ghiotto**

1914 : Le Comité des Forges en pleine gloire. Il va fournir les canons de la guerre mondiale.  
«On croit mourir pour la patrie, on meurt pour des industriels...»



## ●●● Régimes spéciaux

Les régimes spéciaux, ont été qualifiés, à Rennes, d'« indignes » par un Sarkozy la main sur le cœur, s'émouvant devant un parterre d'agriculteurs de leurs faibles retraites, comparées à celles de ces « nantis » des régimes honnis qu'il faut absolument réformer.

Mais qu'ont-ils d'indignes, ces régimes spéciaux ?

Les régimes spéciaux ne sont pas financés par les salariés du privé qui compenseraient un manque à gagner, mais par un supplément de cotisation que les intéressés paient eux-mêmes.

Il faut aussi rappeler que ces régimes ne sont devenus « spéciaux » que depuis que Balladur et sa réforme a fait passer le privé à quarante années de cotisations. Disons que ces salariés ont mieux résisté en raison de leur situation stratégique et que de les ramener dans le tronc commun ne donnera rien de plus aux autres.

Sur ce sujet, Bernard Thibault déclarait dans le quotidien *Ouest-France* : « Il faut de nouveaux moyens financiers pour toutes les retraites, de l'ordre de 3 % de la richesse nationale produite (PIB) en 2020. C'est possible. On ne peut pas raisonner de manière simpliste. Les régimes spéciaux ne représentent que 5 % des retraites versées. Il n'est pas vrai qu'ils soient coûteux : les régimes du public contribuent, globalement, à hauteur de 3,4 milliards, au financement des retraites du régi-

me général. Pas vrai qu'ils soient tous déficitaires. Pas vrai qu'ils regroupent des privilégiés. 62 % des cheminots ont une retraite inférieure à 1500 euros brut. Je comprends aujourd'hui leur sentiment d'indignation. D'autant que ceux qui veulent les aligner confirment des milliers de suppressions d'emploi dans le fret au moment où s'organise un Grenelle de l'environnement. Le transport ferroviaire fait précisément partie des activités moins polluantes que le transport routier. »

Les régimes spéciaux sont des acquis légitimes qui devraient être repris, adaptés, partout où les conditions de travail l'exigent. Défendre des conquêtes sociales n'est pas une lutte catégorielle, égoïste, mais une lutte qui correspond aux intérêts de l'ensemble des salariés. Si le gouvernement réussit dans sa remise en cause des régimes spéciaux, il poursuivra ses attaques en portant à 41 ou 42 annuités le nombre nécessaire à la retraite tout en ramenant à 61 ou 62 ou davantage, l'âge du droit à la retraite.

### Retraites

« Les Français m'ont élu pour trouver des solutions », déclarait Sarkozy dans son intervention télévisée.

La remise en cause du système de protection sociale, en premier lieu celui des retraites, s'appuie sur un mensonge qu'on voudrait nous imposer comme un fait incontournable, devant lequel chacun devrait s'incliner : « le système serait au bord de la faillite ».

Comment croire ce gouvernement qui vient de faire 15 milliards de cadeaux fiscaux aux plus riches et qui nous déclare un système social en faillite. Le prétendu déficit des régimes spéciaux serait de 6 milliards d'euros alors que les exonérations de cotisation patronales à la Sécurité sociale sont de plus de 25 milliards d'euros.

La priorité doit donc être donnée à une politique économique qui favorise davantage la croissance industrielle plutôt que la recherche de profits immédiats nécessaires aux versements de dividendes plus que « substantiels » exigés par les actionnaires.

Un point de plus de croissance du Pib et de la masse salariale, c'est 22 milliards d'euros de richesses supplémentaires et 6 milliards d'euros de recettes pour la Sécurité sociale.

Il faut une réforme de la contribution des entreprises à la Sécurité sociale.

La Cgt propose une modulation des cotisations en fonction du secteur d'activité et de la gestion de l'emploi. Elle avance la revendication d'un taux majoré de cotisation pour les entreprises qui multiplient les emplois précaires et réduisent leur masse salariale. Elle réclame une contribution assise sur les revenus financiers des entreprises qui ne contribuent en rien à l'équilibre des comptes sociaux.

### Les 35 heures

Sarkozy va au-delà de l'assouplissement induit par la détaxation des heures supplémentaires votée cet été. Sans toucher officiellement à la durée légale du travail, le chef de l'Etat entend supprimer la quasi-totalité des verrous : il propose que les heures supplémentaires au-delà du contingent légal de 180 heures par an puissent « être acceptées directement par le salarié », donc sans accord collectif d'entreprise. Il veut permettre de convertir en argent « les repos compensateurs et les journées stockées sur les comptes épargne-temps ». Pour « simplifier certains

aspects de la réglementation du travail », il entend donner une place plus importante à la négociation d'entreprise et de branche sur la durée du travail. Alors qu'il avait fallu 140 ans pour que la productivité soit multipliée par deux entre 1820 et 1960, elle a depuis été multipliée par 5. Aux Etats-Unis, la durée moyenne du travail est aujourd'hui de 33,7 heures. Elle est de 29,9 heures aux Pays-Bas... Vu les gains de productivité réalisés dans toutes nos économies, le débat n'est pas pour ou contre la RTT, mais plutôt quelle RTT ?

RTT organisée par le marché (précarité, stress et concurrence permanente) ou RTT organisée par le débat, le référendum et la négociation ?

### Droits de grève

Sarkozy en campagne avait fait savoir qu'il voulait instaurer dans les transports publics

« IL FAUT DE NOUVEAUX MOYENS FINANCIERS POUR TOUTES LES RETRAITES... »

LES RÉGIMES SPÉCIAUX NE REPRÉSENTENT QUE 5 % DES RETRAITES VERSÉES... »

PAS VRAI QU'ILS REGROUPENT DES PRIVILÉGIÉS... »

BERNARD THIBAUT



Sarko, ton affaire de régimes spéciaux ne sent pas la rose...



Ouvriers vus par l'UIMM de Gautier-Sauvagnac.

le « service minimum » réclamé par la droite parlementaire. Au lendemain des élections législatives, Darcos, Fillon et quelques autres se sont employés à tester dans les médias l'idée de son application à d'autres secteurs, l'Education nationale notamment. Une fois ce « service minimum » dans les transports devenu réalité, gageons qu'on verra rapidement d'autres lieux de travail concernés par cette contrainte. Le but est de réduire à terme les possibilités de grève dans l'ensemble des services publics et, par suite, dans l'ensemble du monde du travail. Cette loi est donc loin d'être anodine, même si Sarkozy et son gouvernement s'emploient à la présenter comme une simple question de « bon sens », qui ne remet pas en cause le caractère constitutionnel du droit de grève.

## NE TOUCHE PAS À MON DROIT DE GRÈVE.

La grève est l'arme des travailleurs tout simplement parce qu'elle est, pour le moment, ce que nous avons trouvé de mieux pour nous faire entendre. Sans la grève, il n'y aurait pas eu les congés payés, la protection sociale ou les droits syndicaux dans l'entreprise. Et aucun responsable syndical ne peut donc jamais être mandaté pour « négocier » ce droit à la grève !

## Santé

Pour Sarkozy, l'assurance maladie n'a pas vocation à tout prendre à son comp-

te ; il envisage une partie des frais de santé qui serait prise en charge par la solidarité nationale et une autre qui serait financée par l'assurance individuelle. Comme il est souligné par la NVO de septembre 2007, Sarkozy confond (probablement volontairement) Sécurité sociale organisme paritaire fondé sur un système solidaire dont le financement repose sur les cotisations salariales et patronales (quand les patrons n'en sont pas exonérés), et la solidarité nationale qui dépend du budget de l'Etat et permet notamment le financement du minimum vieillesse ou encore la couverture maladie universelle (CMU). En ce qui concerne la dépendance, qui tient tant à cœur à notre président, ce nouveau secteur de l'assurance maladie, son financement reposera essentiellement sur les capacités contributives des personnes concernées, alors que le « 5<sup>e</sup> risque » était présenté jusqu'ici comme une étape marquant un progrès supplémentaire par rapport à l'APA. L'esquisse qui en est faite par Nicolas Sarkozy s'apparente en réalité à un recul dramatique.

Par ailleurs, la volonté d'introduire le secteur de l'assurance privée est clairement définie dans le discours du président.

D'un côté on ferme les hôpitaux de proximité pour ouvrir des cliniques privées (baptisées « hôpital privé »), de l'autre côté, on brade l'assurance maladie aux assureurs, on se dirige à grands pas vers le système américain où 47 millions de personnes sont dépourvues d'assu-

## « Qu'est-ce que t'as fait comme connerie, encore ? »

J'ai appris la terrible nouvelle en pleine mer. Ça faisait près de deux heures que le bateau tunisien « Habib » a quitté Marseille en direction de Tunis, plein à craquer de véhicules et de passagers, Tunisiens pour la plupart, rentrant au pays pour la période des vacances.

Je contemplais la mer et son immense beauté azurée quand mon téléphone portable a sonné pour m'avertir que je venais de recevoir un message. La voix grave et précipitée d'un camarade m'annonçait le décès de mon ami Jean Bellier d'un arrêt cardiaque en Espagne. J'étais tout simplement abasourdi ! sans voix ! Et à travers mes premières larmes, la beauté de la Méditerranée s'est transformée peu à peu en une surface plane, insignifiante et triste. Je regagnais ma cabine en larmes pour rejoindre mon gamin, âgé de 13 ans, qui me posa la question : « Pourquoi tu chiales papa ? » Quand je lui annonçais la nouvelle il s'exclamait gravement : « C'est pas vrai !!! » il connaissait bien Jean et son humour. La dernière fois qu'il l'a vu, c'était à la fête de l'Huma, l'année dernière, au stand de Choisy. Il lui avait payé une canette de Coca en lui conseillant de bien travailler à l'école et ne pas faire comme papa !

Jean et moi, nous nous connaissions depuis plus de vingt-cinq ans, liés par une amitié approfondie par l'activité militante, qu'elle soit syndicale ou politique. Nous avons travaillé ensemble à PPI, imprimerie de labeur à Bagnolet. Je dis travaillé, ce n'est pas tout à fait ce que soutenait Jean. Il a toujours considéré que lui travaillait effectivement et que moi je ne faisais pas grand-chose ! Sinon que des conneries et qu'il était toujours derrière moi pour les réparer. D'ailleurs, quand je le voyais tous les matins, après le bonjour d'usage, il ajoutait : « Qu'est-ce que t'as fait comme connerie encore ! » me laissant ainsi sur la défensive dès le matin. Et même quand j'avais vraiment raison, il me disait : « Des fois tu ne dis pas que des conneries ». Jean était originaire du Berry, le centre de la France, et moi, hasard de la géographie, mon village est situé au centre de la Tunisie. Il n'était pas rare qu'on se prenne pour le centre du monde, le temps d'une discussion à tonalité forte où sa rationalité occidentale s'opposait à mon entêtement oriental. Le ton commençait à baisser au troisième verre et l'amitié regagnait nos deux cœurs à la fin du débat. Souvent, on dit de quelqu'un qu'il symbolisait telle ou telle valeur, Jean ne symbolisait pas seulement les bonnes valeurs ; il les incarnait profondément. Jean était la simplicité, la gentillesse, la conviction sans les discours pompeux, le sérieux et la convivialité à la fois, et le tout dans une bonhomie et un humour quasi-permanents. « La mort est un artiste ayant des bijoux sur la main, il en choisit les meilleurs », disait un poète arabe.

Jean Bellier, le militant infatigable, nous a quittés il y a peu de temps et il nous manque déjà !  
Bebel, qu'est-ce que tu nous as fait comme connerie encore ?

Ali Msaoura

## Mensonge ?

A la tête de l'Union des industries et des métiers de la Métallurgie - par qui le Medef existe -, Gautier-Sauvagnac est piqué par la patrouille. Il trafique dans les enveloppes bourrées de billets. Des millions d'euros ! Pour les médias, le patron des patrons serait-il coupable ? Pas du tout, ça ne peut être qu'une filière de financement des syndicats... Un comble, c'est la brigade financière (la police) qui rectifie le bourrage de crânes. Elle évoque l'étrange achat par Gautier d'un bel appartement près de l'Étoile, et l'usage de pots-de-vin en direction de députés. Qui l'a balancé ? Sarko et Parisot le savaient en délicatesse avec leur politique...

## Menteur ?

Lagardère, l'empereur des médias, l'ami de Sarko, s'interviewe dans l'un de ses nombreux journaux, *Le Journal du Dimanche* (14 octobre). L'Arnaud se excuse. Lui, mouillé dans une opération juteuse de ventes de titres de son groupe, EADS ? Y'aurait même pas. Désintéressé, qu'il est ! Il ne jure que par les médias et le sport. Alors, les boursicotages... Côté ministres anciens et nouveaux, ça flotte: ils affirment, sur ce délit d'initiés tout et son contraire. Parce que Sarko, éclaboussé par l'affaire (il était chef des flics en 2006), hésite à lâcher ou appuyer son « frère », ce Lagardère dont l'empire médiatique a servi à son élection. Je te tiens, tu me tiens...

... rance santé en 2006. en 2005, ils n'étaient que (pardonnez-moi la formule) 44,8 millions soit 2,2 millions de personnes de moins. De réforme en réforme, les dépenses de santé non remboursées n'ont cessé d'augmenter. Sur 3 388€ de dépenses moyennes, on les estime à 240€ par personne et par an. Le montant des franchises, par an, sur les actes médicaux serait de 40€ et de 50€ sur les remboursements de médicaments. Et ce n'est qu'un début. Les franchises sont la création « d'un péage pour la santé » remettant en cause le principe fondateur de la Sécurité sociale qui voulait « que tous cotisent en fonction de leurs moyens et que chacun en bénéficie quels que soient ses besoins ».

### La fonction publique

« *Le moment est venu de refonder l'Etat* », a-t-il lancé, comparant sa démarche à celles du gouvernement de la Libération et de Charles de Gaulle en 1958. « *Cette refondation, je veux l'accom-*

*plir avec vous.* » Etablir un nouveau « pacte » avec les fonctionnaires. Dans sa prestation télévisée du 20 septembre, il déclarait : « *Les fonctionnaires sont formidables* » (mais il faut les virer). Son discours n'a pas rassuré les syndicats. Le secrétaire général de la FSU, Gérard Aschieri, a dénoncé un « *dynamitage de tous les principes fondateurs de la Fonction publique* ». Le secrétaire général de la Cgt-Fonction publique, Jean-Marc Canon, a parlé d'une « *déclaration de guerre* ». Depuis plusieurs années, la hiérarchie des administrations (énarques et leurs semblables) fait tout pour que les services publics apparaissent inadaptés aux réalités d'aujourd'hui et pour que chacun pense qu'il est grand temps de les réformer, ce qui passe selon eux par une « rationalisation » des services et des personnels. Pas un mot sur les centaines de milliers de non titulaires employés depuis des années, en toute illégalité, par des gouvernements dont Nicolas Sarkozy fut ministre, pas un mot sur les pertes de pouvoir d'achat cumulées des fonctionnaires du fait d'augmentations faméliques qui ne couvraient même pas la hausse du coût de la vie. En revanche, réaffirmation de la volonté de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, au détriment du service rendu aux usagers.

de 12% (pour cette année, environ 190 milliards d'euros vont aller au capital alors qu'ils auraient été pour les salariés si le partage retrouvait l'équilibre de 1980). Pour justifier le retour aux 40 heures, les leaders de la droite mettent en avant la faiblesse des salaires. Mais tant que la baisse des salaires se poursuivra, le stress des salariés continuera d'augmenter, la croissance restera molle et les ressources de l'Etat, des collectivités et de la Sécu stagneront. Nous aurons les plus grandes difficultés à financer les services publics, la recherche, la santé et les retraites. Une hausse sur fond de stagnation du pouvoir d'achat, comme le révèle l'enquête que vient de faire paraître *60 millions de consommateurs* : le pouvoir d'achat des Français n'a progressé que de 24 € entre juin 2006 et juin 2007, soit une hausse de 0,8 % sur douze mois. Un chiffre quasi-identique à celui de 2005-2006, où le pouvoir d'achat n'avait progressé que de 0,9 %, déjà rogné par le logement et le carburant après la flambée des cours du brut. Mais pas encore par celle des matières premières. Pas étonnant, dans ces conditions, que près de deux tiers des Français ne fassent pas confiance au gouvernement pour augmenter leur pouvoir d'achat, comme l'indiquait un sondage Ifop pour *Dimanche Ouest-France*.

**« NOUS CONTESTONS FORTEMENT LA PRISE DE POSITION DES ORGANISATIONS PATRONALES.**

**LEUR IDÉE, C'EST TOUJOURS QU'EN ALLÉGEANT LES PROCÉDURES DE LICENCIEMENT, ON VA FACILITER L'EMBAUCHE »**

MARYSE DUMAS

### Pouvoir d'achat

Smic : une commission indépendante fera des recommandations au gouvernement pour la fixation du Smic qui restera libre ou non de les suivre. Les allègements de charge pour les entreprises seraient conditionnés à leur capacité de négocier sur les bas salaires et à ne pas maintenir « trop longtemps » leurs minima en dessous du Smic. En vingt ans, la part des salaires dans le PIB a chuté

### Fusion

#### Anpe Unedic

M. Sarkozy veut qu'un « *opérateur unique offre un service public universel et intégré pour tous les demandeurs d'emploi* ». Les partenaires sociaux, actuels gestionnaires de l'assurance-chômage, conserveraient « *leurs prérogatives* » sur « *les règles d'indemnisation* ». Le chef de l'Etat trace néanmoins les contours de nouvelles règles d'indemnisation, « plus généreuse »

- ● ● mais « de plus courte durée », et interrompue si le chômeur refuse deux offres valables d'emploi ou une formation.

Rien ne définit ce qu'est une offre valable et cela ressemble à l'obligation d'accepter n'importe quel travail au détriment de sa qualification professionnelle, avec le risque de voir par la suite, s'il y a, à nouveau, une période de chômage, les indemnités calculées sur les salaires minorés des emplois imposés.

### Contrat de travail

Pour Sarkozy, il faut faire sauter une « ligne Maginot juridique » inefficace et promouvoir « des modes de rupture négociée ». Il faut aborder les problèmes de la période d'essai, des indemnités de licenciement, celui du « champ d'intervention du juge ». Le patronat propose des règles de rupture d'un CDI, la création d'un contrat de mission prenant fin dès que l'objectif pour lequel il a été signé est atteint ou encore un allongement de la période d'essai lors de l'entrée dans une entreprise.

### Pour le Medef

Toute proposition par le chef d'entreprise d'une modification du contrat,

salaires, définition du poste, mobilité, etc., serait soumise au salarié qui, s'il n'a pas répondu dans « un délai défini », sera considéré comme l'ayant acceptée. Si cette modification, non liée à une suppression d'emploi, « est refusée par le salarié, la rupture ne devrait alors pas être considérée comme un licenciement économique », ce qui exonérerait l'entreprise des charges qui y sont attachées. Le document suggère qu'« une rupture du contrat due à la survenance d'une inaptitude d'origine non professionnelle ne devrait pas être considérée comme un licenciement ».

Le Medef pointe aussi la nécessité de revoir l'accès aux droits (formation, mutuelles...), mais ne dit rien de la possibilité de conserver certains d'entre eux d'une entreprise à l'autre.

« Nous contestons fortement la prise de position des organisations patronales. Leur idée, c'est toujours qu'en allégeant les procédures de licenciement, on va faciliter l'embauche », a expliqué Maryse Dumas (Cgt).

Force est de constater que toutes les vagues successives de licenciements des dernières années n'ont en rien réduit les chiffres du chômage et ni n'ont contribué à améliorer les conditions de vie des ménages français. ●

## SARKOZY A TOUT OFFERT AU PATRONAT

**Aux salariés tous les efforts ! Pour qu'il y ait contrat, il faut qu'il y ait des partenaires et que chacun soit traité avec la même équivalence de droits et de devoirs. Or rien n'a été demandé à la partie patronale.**

**Sous prétexte de rendre les entreprises françaises plus compétitives, l'objectif est de les exonérer dans le maximum du possible de toutes contributions sociales, en ne laissant qu'aux seuls salariés la prise en charge de tous les risques que leur fait courir une société où le Président élu a été vacciné pour résister à tout ce qui s'apparente peu ou prou à une société solidaire.**

D'après Nicolas Sarkozy : « L'individualisme est une conquête de liberté qui oppose

**des garanties individuelles à la garantie collective qui est défailante, contraignante et donc liberticide. »**

D'après Jean-Jacques Rousseau : « L'individu renonce à la liberté absolue qu'il possédait dans l'état de nature mais recouvre une liberté conventionnelle qui lui est préférable, car en échange, la communauté garantit la sécurité de chacun et le respect des règles et des droits ainsi établis. »

Pline disait : « Les peuples se sont donné des chefs pour défendre leur liberté et non pour les asservir. » « Si nous avons un prince », disait Pline à Trajan, « c'est afin qu'il nous préserve d'avoir un maître. »

## L'affaire Gautier-Sauvagnac : Une vaste campagne antisyndicale commence...

L'affaire Gautier-Sauvagnac? Un flagrant délit de propagande antisyndicale. Quoi que réserve l'enquête - et d'ailleurs la brigade financière est aux ordres du pouvoir -, les médias sont en proie à un délire antisyndical, dans lequel certains quotidiens se vautrent avec délectation.

Les faits ? L'agent Gautier-S, qui a fait don de sa personne aux intérêts du patronat de la métallurgie, est balancé aux flics. Par qui ? C'est la clé de l'affaire. Ceux qui l'ont balancé règlent le compte de la direction actuelle de l'UIMM. Elle est en délicatesse avec Parisot et pas assez domestiquée par Sarko. Il s'agit d'une remise au pas. Mais la cible principale, c'est le syndicalisme.

L'UIMM est d'abord une entreprise antisyndicale. Créée en 1901 sous la poussée du syndicalisme ouvrier, elle n'a cessé, sans aucune interruption, d'agir de toutes les forces hostiles à ce syndicalisme-là. C'est une machine de guerre qui se dote de moyens anti-grève, de fonds spéciaux pour acheter tous ceux qui servent les intérêts du haut patronat de l'industrie.

Le gros tas de billets provient du trésor anti-grève, régulièrement alimenté. Il faut toute la servilité des médias pour accepter de retourner un capital anti-syndical en une affaire de financement des syndicats. C'est le corrupteur, le principal coupable. Mais quand le sage montre la Lune, l'imbécile regarde le doigt. Bien sûr, acheter certaines consciences fait partie de l'arsenal.

Cet arsenal, l'UIMM l'a constitué en fournissant, des deux côtés du Rhin, les canons de 14-18. C'est son fait d'arme, sa gloire. François de Wendel, pendant la première guerre mondiale, obtient de l'état-major français, par une lettre, qu'il ne bombarde pas ses usines du bassin de Briey. Il faudra attendre presque cent ans et de nombreux procès en diffamation pour que cette lettre, aux Archives nationales, soit enfin présentée. La morale des marchands de canons en a-t-elle pris un coup ?

C'est dire la puissance de feu de l'UIMM, qui a nié l'existence de cette lettre pendant près d'un siècle. Alors, cette affaire d'enveloppes de l'agent Gautier-S, il en sortira ce que voudront bien en faire sortir les balances de l'affaire : une campagne antisyndicale d'une violence inédite. Et là, Parisot, Sarko et la grande famille patronale se retrouveront étroitement associés. Les enveloppes de l'agent Gautier-S ? Au plus fort de l'offensive antisyndicale, qui reste à venir, tout le monde aura oublié qu'un jour il négocia les poches pleines.

# Paroles de Medef

## La loi de la jungle, nouvelle condition humaine!

Antoine  
Peillon

*Quand Laurence Parisot, patronne des patrons, (Pari)zozote les attendus philosophiques de son combat contre toutes les sécurités sociales, il en ressort des paroles dignes d'un zoologue qui n'aurait pas bien lu Darwin. Et encore, est-ce faire injure à la zoologie et même au règne animal dans son ensemble ! « Les mots sont comme une peau sur une eau profonde », nous a certes avertis Wittgenstein. Les paroles du Medef sont bien la surface d'une idéologie profonde qui fait l'apologie - depuis au moins une décennie - de la concurrence sans frein, de la lutte de chacun contre tous, de la bestialité contre l'humanité, idéologie antirépublicaine d'exploitation à laquelle adhère, comme jamais, l'actuel pouvoir politique !*

**P**RENANT tout juste le relais du baron Ernest-Antoine Seillière de Laborde, héritier Wendel, à la présidence du Mouvement des entreprises de France (Medef), Laurence Parisot n'a pas tardé à révéler le fond de son idéologie, dans une interview publiée dans *Le Figaro Economie* du 30 août 2005 : « *La vie, la santé, l'amour sont précaires, pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ?* »

Et quelques jours plus tard, sur *France Inter*, elle récidivait : « *La précarité est une loi de la condition humaine...* » On le sait, la formule est devenue un véritable symbole.

Cette profession de foi ultra-libérale est bien la marque de la communication de l'actuelle patronne des patrons.

Le 7 février 2006, au premier jour du mouvement social anti-CPE, Laurence Parisot enfonçait crânement le clou devant une brochette de journalistes empressés, à grand renfort de formules bon chic et grand choc :

*« En un sens, mon libéralisme est en effet plus fort que celui du président Seillière précédent président du Medef » ;*

*« Il faut remettre la France en mouvement et favoriser l'esprit d'entreprise, le travail, le pragmatisme » ;*

*« Concertation ? C'est un mot valise qui ne veut rien dire » ;*

*« Dialogue social ? Ça n'a pas de sens non plus » ;*

*« Le libéralisme est méchamment caricaturé » ;*

*« Je veux vaincre cette peur bien française de l'économie de marché révélée lors du référendum sur la Constitution européenne »...*

Autant de mots qui pèsent leur poids écrasant d'actes, car Laurence Parisot est la pire des expérimentatrices de cet ultra-libéralisme débridé, facteur de précarité absolue.

En tant que patronne de l'institut de sondage IFOP, elle n'a jamais cessé d'avoir massivement recours à la précarité comme système de gestion des ressources humaines : 90% des effectifs de son entreprise sont en CDD reconductibles à l'envi, comme le prévoit le statut de sondeur, dérogeant au droit commun du travail.

Mais puisque nous sommes, plus que jamais, à l'ère du spectacle, en politique tout autant que sur les plateaux de la télé-réalité, Laurence Parisot n'hésite pas à mobiliser un discours infantilisant pour vendre son projet de destruction finale de toutes les réglementations de solidarité sociale.

Le 25 janvier dernier, quelque 6000 patrons réunis en assemblée générale du Medef ont eu droit à cette soupe new age :

*« Le rêve des chefs d'entreprise, c'est une France qui n'ait pas peur, une France qui rayonne, une France épanouie, dont l'idéal ne soit pas de se protéger derrière ses frontières érigées en murailles.*

*Comment faire pour que le rêve devienne réalité ? La recette est simple : il faudrait que nous puissions respirer.*

*Aujourd'hui, nous sommes dans un carcan.*

*Les excès de la fiscalité, les excès du code du travail..., tout cela nous oppresse et empêche nos entreprises de grandir.*

*Respirer, c'est vivre, c'est naître, grandir, se développer : tout ce que l'entreprise rêve de faire...»*

La lourde et permanente référence de la présidente du Medef à la dimension naturelle de la vie est le signe le plus clair de l'adhésion de sa caste à une sorte de darwinisme social érigeant la concurrence comme règle universelle des relations humaines et dénonçant la solidarité comme entrave à la production des richesses.

En France, cette idéologie primaire a trouvé sa formulation la plus achevée dans le projet dit de «*refondation sociale*», lancé en décembre 1999 par le Medef et dont les résolutions sont, depuis, méthodiquement mises en œuvres : marginalisation des pouvoirs publics, privatisation des services publics, diminution de la fiscalité et suppression des charges sociales, remplacement des sécurités sociales (santé, retraite, chômage) par des assurances privées et fonds de pension, déréglementation du temps de travail, localisation de la négociation sociale à l'échelle de l'entreprise...voire de l'individu.

C'est un certain Denis Kessler, ex-vice-président du Medef, ex-président de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), ancien militant de l'Unef et de la Gauche prolétarienne (maoïste), qui fut alors le gourou de cette «*refondation sociale*» dont il résume ainsi, aujourd'hui encore, le véritable programme :

**« Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance !**

**A l'époque se forge un pacte politique entre les gaullistes et les communistes, qui se traduit par la création des caisses de Sécurité sociale, le statut de la**

***fonction publique, l'importance du secteur public productif et la consécration des grandes entreprises françaises qui viennent d'être nationalisées, le conventionnement du marché du travail, la représentativité syndicale, les régimes complémentaires de retraite, etc.***

***Cette architecture singulière (...) a même été renforcée en 1981, à contresens de l'histoire, par le programme commun. Pourtant, elle est à l'évidence complètement dépassée, inefficace, datée...»*** («*Adieu 1945, raccrochons notre pays au monde*», *Challenges*, 4 octobre 2007).

Passons sur le style furieux de ce délire, pour en relever cependant l'idéologie profonde : l'apologie du risque comme «*valeur des valeurs*» (François Ewald et Denis Kessler, «*Les noces du risque et de la politique*», *Le Débat*, n° 109, mars-avril 2000). Selon ce credo, il n'est de progrès possible que dans l'aventure individuelle libérée du carcan des protections collectives.

La mise en danger social de chacun assure la performance de tous...

On voit combien le discours de Laurence Parisot est toujours saturé par cette vision triviale du monde.

Ainsi, la «*refondation sociale*», plus que jamais portée par le Medef et, désormais, par le gouvernement Fillon-Sarkozy, instaure, étape par étape, une société d'individus atomisés, animés par la seule lutte pour la vie, une société déconstruite où mutualité et solidarité ne sont plus présentées que comme obstacles archaïques à l'efficacité économique.

Kessler et son complice Ewald n'ont, en réalité, rien inventé.

Ils n'ont fait que pousser à leur paroxysme, surtout à partir de 1997, les invariants du combat de l'organisation patronale contre la République sociale, mené depuis le XIX<sup>e</sup> siècle : anti-syndicalisme viscéral ; allergie à la régulation publique et à la tutelle de l'Etat ; opportunisme politique, y compris sous l'Occupation (compromission de la Confédération générale du patronat français) ; rejet permanent des protections sociales et, notamment, de la part socialisée du salaire (charges patronales)...

En cette fin des années 90, le Medef pillait la prose ultralibérale anglo-saxonne, dont Denis Kessler était le propagandiste en chef. Margaret Thatcher, mais aussi Tony Blair, aux commandes du Royaume-Uni depuis 1997, étaient et sont encore les idoles des patrons français et, en conséquence, de la droite dont Nicolas Sarkozy est devenu peu à peu le héraut.

La Cgt a déjà dénoncé très précisément cette dérive idéologique particulièrement dangereuse, «*où se côtoient les valeurs les plus pures du libéralisme et l'ancien mythe du héros dans lequel se complait la pensée totalitaire*» (1).

Cet avertissement lucide, trop peu partagé jusqu'aujourd'hui, prend, désormais, une nouvelle dimension. Comment ne pas voir dans la pratique politique du nouveau président de la République, et dans sa complicité ostentatoire avec le Medef, une menace ultime de substituer la loi de la jungle à l'Etat de droit ? Voici un risque que nous ne sommes pas prêts à prendre ! ●

(1) Pierre Roger, «*Le Medef ou la recherche d'une nouvelle hégémonie libérale*» Centre confédéral d'études économiques et sociales, novembre 2002.

A lire ou relire !

## PAROLES DE SARKOZY : COMME UN ÉCHO...

Ce jeudi 30 août 2007, sur le campus d'HEC, à Jouy-en-Josas, Nicolas Sarkozy est venu en personne faire une véritable déclaration d'amour au Medef réuni en université d'été. C'était la première fois qu'un président de la République assistait à pareil événement. Et l'occasion ne fut donc pas perdue d'affirmer publiquement son adhésion sans nuance aux «*revendications*» du patronat français.

Citations commentées du soupirant : «*Je veux aller beaucoup plus loin dans l'assouplissement des 35 heures pour redonner des marges de manœuvre plus importantes à la politique salariale.*»

Sans même attendre la mise en œuvre de la loi qui introduit de nouvelles règles de financement des heures supplémentaires défiscalisées, Sarkozy annonçait ainsi une deuxième phase de liquidation des 35 heures.

«*Je suis favorable à ce que soit ouverte la possibilité d'une séparation à l'amiable dans les entreprises.*» Sarkozy reprenait ici la rhétorique conjugale de Laurence Parisot, présidente du Medef, pour qualifier son projet de conditions d'un licenciement à l'amiable «*par consentement mutuel*».

«*Si l'on taxe trop le travail, il se délocalise. Si l'on taxe trop le capital, il se délocalise.*» Visiblement convaincu, comme le Medef, que les prélèvements obligatoires sont dissuasifs dans une France ouverte à la mondialisation, Sarkozy a décidé de remettre à plat l'ensemble de la fiscalité et des charges sociales. Le gouvernement a d'ores et déjà fait voter, cet été, une baisse historique de la fiscalité avec le bouclier fiscal à 50%, l'allègement de l'ISF et celui des droits de donation et de succession...

# Le contrat de travail dans la ligne de mire

L'emploi salarié tous secteurs confondus concernait, selon les estimations de l'Insee pour l'année 2006, 22 531 700 personnes pour une population active estimée à 24 711 700, soit 91 % de la population active. C'est ainsi que l'immense majorité de la population française exerce son droit au travail, prévu par la Constitution, au travers d'un contrat de travail liant le salarié à l'employeur. Ce contrat définit la norme des relations sociales dans la France du XXI<sup>e</sup> siècle. Là où certains glosent sur la disparition de la classe ouvrière, il s'avère en fait que ceux qui n'ont d'autre moyen pour vivre que la vente de leur force de travail sont incommensurablement plus nombreux que les détenteurs du capital.

Christian  
Gourdet

**E**N FAIT, jamais dans l'histoire, le salariat n'a été aussi majoritaire. Or le contrat de travail définit les conditions dans lesquelles s'effectue l'activité du salarié. Il s'ensuit, dans une société où l'on « est » d'abord ce que l'on « fait » (ouvrier, journaliste, instituteur, métallurgiste, etc.), que toute modification de la norme entraîne un bouleversement qui va bien au-delà de la seule question de la relation au travail. C'est la vie sociale, citoyenne, familiale même du salarié qui peut alors être remise en cause. La nature du contrat de travail est donc un enjeu fondamental.

### D'une protection sans cesse accrue...

A l'origine était le licenciement pur et simple. La licence (liberté) de se séparer relevant de la seule initiative de l'employeur. En 1892 était introduite l'obligation de justifier la rupture du contrat de travail. En 1957, apparaissait le préavis de licenciement ; en 1967, l'obligation de verser des indemnités légales. Enfin, la loi de 1973 introduisait la notion de cause réelle et sérieuse pour justifier la rupture du contrat de travail par l'employeur. De son côté, l'Organisation internationale du travail (organisme relevant

de l'ONU) affirme dans sa convention n° 158 de 1982, relative au licenciement, à son article 4 : « *Un travailleur ne devra pas être licencié sans qu'il existe un motif valable de licenciement lié à l'aptitude ou à la conduite du travailleur ou fondé sur les nécessités du fonctionnement de l'entreprise, de l'établissement ou du service.* »

Les contrats de travail sont multiples (CDI, CDD, CNE...). En 2005, d'après *Alternatives économiques* de mars 2007, près de 19,2 millions de personnes étaient en CDI et 1,7 million en CDD tandis qu'environ 600 000 salariés travaillaient en intérim. Au plan européen, une directive du 28 juin 1999 précise explicitement que « *les contrats à durée indéterminée sont la forme générale de la relation de travail* ».

Un contrat de travail sécurisant sur la durée, protecteur contre les licenciements, tel est le CDI (contrat à durée indéterminée). Tel est encore le lot de l'écrasante majorité des salariés travaillant en France. Une situation qui est le fruit de plus d'un siècle de luttes sociales. Une conquête ouvrière qui définit un modèle de civilisation où l'individu peut penser son avenir à un horizon suffisamment lointain pour envisager de fonder une

famille, contracter un crédit pour se loger, etc. Une conquête que le capital n'a eu de cesse de remettre en cause. A tel point qu'en 2006 les deux tiers des emplois créés l'ont été en CDD (contrat à durée déterminée).

### ...à l'offensive destructrice du libéralisme

Au fil des années, chômage de masse aidant, la situation n'a cessé de se dégrader. En 1979, une loi relâche les contraintes pesant sur le recours au CDD, son usage est élargi en 1985 puis 1986. La loi n°90-613 du 12 juillet 1990 précise « *qu'il peut y être recouru pour des emplois à caractère saisonnier ou pour lesquels (...), il est d'usage constant de ne pas recourir au contrat de travail à durée indéterminée en raison de la nature de l'activité exercée et du caractère par nature temporaire de ces emplois* ». A ces remaniements constants, se sont ajoutées des volontés de réforme plus directement politiques ciblant dans un premier temps plus particulièrement la jeunesse : du CIP prôné par Edouard Balladur (les jeunes étant invités à travailler pour 80% du Smic) au CPE de Villepin. Comme le CIP en son temps, la mobilisation unie



Ils ont rasé l'île Seguin.  
Demain le contrat de travail ?

# Au cœur de l'info 7 jours sur 7



**Le Parisien et Aujourd'hui en France,  
plus de 2 millions de lecteurs chaque jour\***

\*Lecture numéro moyen Le Parisien et Aujourd'hui en France dédoublée. EPIQ 2006/2007

des jeunes et des salariés renvoya le CPE aux oubliettes un beau jour du printemps 2006. De la même veine, le CNE (contrat nouvel embauche) aujourd'hui largement contesté devant les tribunaux. CNE qui prétend permettre aux patrons de licencier les deux premières années sans avoir à formuler de motif ! Là est bien le projet porté conjointement par le Medef et la droite au pouvoir. Instaurer la « séparabilité » si chère à Laurence Parisot. L'arbitraire, le droit divin absolu du patron, le « je n'ai pas de comptes à vous rendre ! ». En contradiction complète avec les nor-

rité gangrène le corps social, qu'elle gagne du terrain quotidiennement, nos Bouvard et Pécuchet, livre de Gustave Flaubert, réinventent l'eau tiède. Tout le monde précaire ! Sûrement au nom de l'« équité » ! Et dans nos métiers, probablement, tout le monde pigiste ! Lors de la campagne pour l'élection présidentielle, Nicolas Sarkozy préconisait « un contrat de travail unique plus souple pour les entreprises, pour qu'elles soient incitées à embaucher, plus sécurisant pour les salariés car il serait à durée indéterminée pour tous ». Un contrat qui « pourrait être rompu par consentement mutuel ». Or, comme on le sait, le contrat de travail n'est pas un contrat passé entre parties égales. C'est un contrat qui crée un lien de subordination du salarié envers l'employeur. D'autre part le Code du travail précise bien que l'employeur est seul décideur dans son entreprise. Dans ces conditions, le « consentement mutuel » invoqué rend sceptique. A moins que l'on ne parle du « consentement » de la victime si souvent invoqué par les violeurs.

## Résister et conquérir

La négociation engagée aujourd'hui doit se terminer au plus tard à Noël 2007. Dans la droite ligne de la pensée sarkozyenne, le Medef revendique un allongement de la période d'essai du CDI à laquelle s'ajouterait une période dite « étape de validation économique ». Le tout pouvant durer deux ans. Au terme de ce parcours du combattant, le salarié accéderait à un « vrai CDI ». A ce compte-là le cadeau trouvé dans les souliers le 25 décembre prochain risque bien de provoquer force grimaces

si le mouvement social ne trouve pas la voie de la mobilisation en renvoyant ces messieurs-dames du Medef à leurs chères études et en forçant leurs fondés de pouvoir de l'Élysée et de Matignon à revoir leur copie.

Le contrat de travail à la sauce libérale, c'est la généralisation de la précarité, de l'incertitude des lendemains, le stress exacerbé avec l'épée de Damoclès du licenciement en permanence suspendue au dessus de la tête... C'est l'insécurité sociale pour tous.

A la contre-révolution libérale qui détruit nos vies, qui détricote le lien social, nous opposons l'affirmation de la solidarité collective et la conquête de nouveaux progrès sociaux. Nous opposons la ferme volonté de voir le contrat de travail en CDI maintenu et renforcé. Il doit être la norme. Le recours au contrat précaire doit être fortement limité et encadré. L'initiative de la rupture du contrat de travail doit revenir (sauf cas extrêmes) à la seule initiative du salarié. Tel est le sens de la bataille que nous avons engagée pour une véritable sécurité sociale professionnelle protégeant le salarié en lui assurant le maintien du contrat de travail indépendamment des aléas économiques auxquels pourrait être soumise l'entreprise à laquelle il appartient.

Financer ce type de protection reviendrait beaucoup moins cher, financièrement et socialement, que les milliards d'euros partis en fumée dans la spéculation, les exonérations de toutes sortes et l'indemnisation du chômage.

C'est le choix de la sécurité qui garantit la liberté de choix des individus contre la loi de la jungle libérale. Il n'est de mot plus beau que celui de sécurité lorsque il est suivi de sociale. ●

# Régimes spéciaux : une attaque contre toutes les retraites

Christian Gourdet

Après un simulacre de concertation, Nicolas Sarkozy ayant royalement accordé 15 jours aux organisations syndicales pour s'entretenir (sic) avec le ministre du travail, et « consultation » sans vote du Parlement, le gouvernement a décidé de légiférer par décret sur les régimes spéciaux de retraite. Selon les vœux de Nicolas Sarkozy, qui en avait annoncé le 18 septembre dernier la réforme au pas de charge et pour la plus grande joie de Laurence Parisot, ci-devant patronne du Medef, qui avait salué « un discours fondateur qui redessine un modèle social à la hauteur des enjeux modernes ». Après Balladur en 1993 (augmentation des annuités à 40 ans et calcul de la retraite sur les 25 meilleures années pour le privé), Fillon en 2003 (alignement de la durée de cotisation des fonctionnaires sur le privé, vote d'une loi augmentant la durée de cotisation d'un trimestre par année à partir de 2008), la droite repart donc à l'attaque contre nos retraites.

UNE VÉRITABLE  
SÉCURITÉ SOCIALE  
PROFESSIONNELLE  
PROTÉGÉANT  
LE SALARIÉ  
EN LUI ASSURANT  
LE MAINTIEN  
DU CONTRAT  
DE TRAVAIL  
INDÉPENDamment  
DES ALÉAS  
ÉCONOMIQUES  
AUXQUELS POURRAIT  
ÊTRE SOUMISE  
L'ENTREPRISE  
À LAQUELLE  
IL APPARTIENT.

mes internationales définies par l'OIT, avec toute la législation actuelle sur le droit du licenciement, avec le droit social européen pourtant si peu en faveur des salariés. Un véritable recul de civilisation. Et tout ça au nom de la lutte pour l'emploi ! Puisque la préca-



Et après les retraites, les congés payés ?

LES MÉDIAS aux ordres s'étant immédiatement engouffrés derrière le vibronnant Nicolas, il n'est pas inutile de remettre ici les choses au clair. Les régimes spéciaux concernent au total 1,6 million de personnes, dont 500 000 cotisants et 1,1 million de retraités. Soit aujourd'hui 4,2 % du nombre des retraités. Ils ne seront plus que 1,6 % à l'horizon 2025, diminution des effectifs oblige... Et si, par exemple, 160 000 agents de la Sncf peuvent aujourd'hui prendre leur retraite à 55 ans, c'est parce que leurs cotisations retraites sont beaucoup plus élevées que dans le secteur privé. En 2004, ces cotisations s'élevaient à 26 % de son salaire pour un salarié du privé (régime général et complémentaire) mais à 36 % pour un salarié de la Sncf. Une partie de ces 36 % est certes payée par la Sncf mais c'est aux dépens d'un salaire direct plus élevé. De plus, l'âge d'embauche a continuellement reculé : de 18 ans, il y a 40 ans, à 24/25 ans en moyenne aujourd'hui. Dans ces

conditions, très peu de salariés des entreprises publiques bénéficieront d'un nombre d'annuités suffisantes pour bénéficier d'une retraite à taux plein à l'âge de 55 ans...

### Inutile, inéquitable et inefficace

Même s'il est vrai que ces régimes sont aujourd'hui déficitaires et que l'Etat doit « combler » chaque année le déficit... comme lui en fait obligation une directive européenne (un déficit dû à la baisse constante des effectifs ; baisse mise en œuvre... par l'Etat !), les régimes spéciaux sont loin d'être à l'origine de l'apocalypse financière prophétisée par les libéraux. Le coût de la part versée par l'Etat est estimé dans le budget 2008 à 4,98 milliards d'euros pour une dépense tota-

le de 271,9 milliards d'euros (1,83 %), alors que les recettes de l'Etat seront, elles, amputées par les diverses mesures contenues dans la loi du 21 août 2007 de 13,847 milliards d'euros. Toutes mesures (à l'exception de l'exonération sur les salaires des étudiants) favorables à la partie la plus riche de la population française (voir tableau).

Les régimes spéciaux ne concernent donc que peu de salariés et ne représentent qu'une goutte d'eau dans l'océan des retraites. Ajoutons que la vindicte sarkozyenne ne va pas jusqu'à s'en prendre aux régimes « spéciaux » des dirigeants de grandes entreprises ou des militaires, ni à proposer d'aligner les cotisations nettement inférieures des régimes de non-salariés (agriculteurs, professions indépendantes, commerçants, professions libérales...). Rappelons que c'est le régime général des salariés qui compense les déficits de ces régimes « spéciaux ». Et pour un montant nettement supérieur ! On le voit, prétendre régler le problème général

du financement des retraites en remettant en cause les régimes des gaziers, électriciens et autres cheminots, relève de la pure fumisterie. Encore une fois la vérité est ailleurs...

### Vieux et pauvres ?

Le but poursuivi par le patronat et le gouvernement à sa botte est tout autre. Tout d'abord, il y a comme un goût de revanche. La droite n'a pas oublié son échec de décembre 1995. Elle a la volonté de casser les reins aux secteurs qui ont été à la pointe du mouvement social contre, déjà, la réforme des régimes spéciaux voulue par Alain Juppé. De ce point de vue Sarkozy est le digne successeur de Margaret Thatcher qui en son temps avait défié et battu les mineurs, fer de lance du mouvement social britannique. Le deuxième objectif sera bien évidemment d'aller encore plus loin, le terrain social « déblayé » et le verrou des 37,5 annuités de cotisation dans les régimes spéciaux ayant sauté, et d'imposer à tous les salariés un nouveau recul de l'âge de départ à la retraite en arrivant le plus vite possible aux 45 annuités validées. Sachant que dans un contexte de chômage massif cotiser 45 années est purement chimérique. Rappelons que ce sont les années validées (les périodes de chômage, par exemple, sont validées... mais non cotisées !) qui ouvrent le droit à la liquidation de la retraite. Or, en 2002 les deux tiers des salariés arrivant à la retraite étaient sans emploi. Avec la loi Fillon, ce seront bientôt les trois quarts qui seront dans cette situation. Sachant que les dernières années sont la plupart du temps les mieux rémunérées, c'est donc non seulement à un allongement de la période de travail que nous serons confrontés mais aussi à une baisse du niveau général des pensions. Les salariés seront donc amenés, s'il en ont les moyens, à recourir de plus en plus massivement aux assurances privées pour pouvoir vivre dignement leurs vieux jours.

## L'IMPACT DE LA LOI DU 21 AOÛT 2007 SUR LE BUDGET DE L'ÉTAT (EN MILLIONS D'EUROS)

	2007	2008	Régime de croisière
Heures supplémentaires	- 1 280	- 5 530	- 6 630
Impôt sur le revenu	0	- 400	- 1 500
Cotisations sociales	- 1 280	- 5 130	- 5 130
Crédit d'impôt sur intérêts d'emprunt	0	- 220	- 3 730
Droits de mutation à titre gratuit	- 362	- 1 933	- 2 272
Bouclier fiscal	0	- 625	- 645
Affectation de l'ISF	0	- 410	- 410
Relèvement de l'abattement sur la résidence principale en matière d'ISF	0	- 120	- 120
Exonération salaires étudiants	0	- 40	- 40
<b>Total pour l'État</b>	<b>- 1642</b>	<b>- 8 878</b>	<b>- 13 847</b>

(Source ministère du Budget : [www.budget.gouv.fr/](http://www.budget.gouv.fr/))

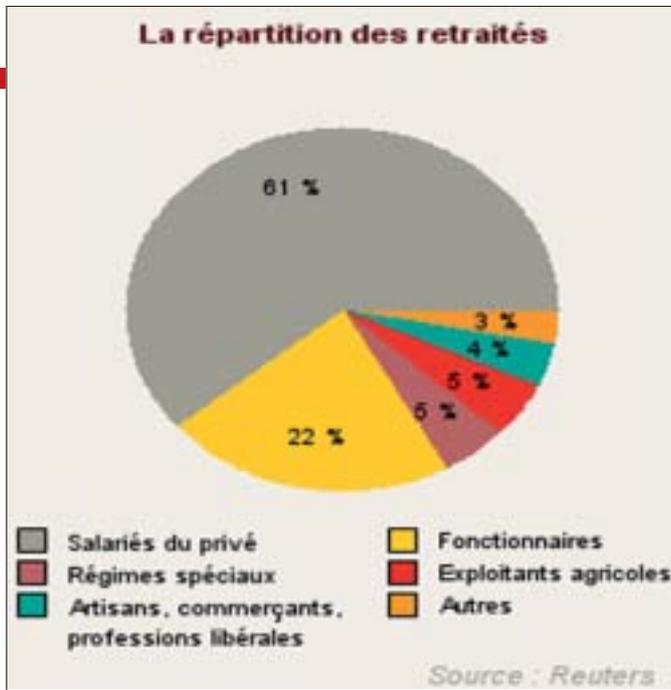
●●● Pour les autres, la misère est au bout de la route.

### Faire le choix du progrès social

S'attaquer aux régimes spéciaux est la voie choisie par Sarkozy pour s'en prendre à tous les régimes de retraite des salariés. Et pourtant, les régimes spéciaux ne sont pas un privilège, ils sont le fruit des luttes sociales, ils sont une avancée qui devrait servir de modèle à tous. Dans son préambule, l'ordonnance du 4 octobre 1945 qui met en place la Sécurité sociale aborde la question des régimes spéciaux. « Il importe de ménager (...) les avantages que peut présenter la multiplicité des caisses d'assurances sociales. Ces avantages résident essentiellement dans l'esprit (...). C'est cet esprit d'entraide désintéressée, cette tradition généreuse d'assistance mutuelle qui ont donné (...) à toutes les insti-

tutions sociales françaises leur physionomie propre. » Loin de vouloir remettre en cause les avancées sociales réalisées dans certains secteurs, les fondateurs de la Sécu leur rendent hommage. C'est donc par le haut qu'il faut réaliser l'égalité des droits à la retraite entre tous les salariés. Il faut revenir sur les milliards

d'exonération de cotisations sociales dont le patronat a bénéficié dans les dernières décennies. Exonération qui ne font qu'alimenter la spéculation sans jamais créer d'emploi. Il faut embaucher dans les entreprises publiques le nombre d'agents nécessaires à la fois à un service rendu de qualité et au redressement du déficit démo-



graphique. Taxer les revenus des *stock options* et des diverses modes de spéculation au bénéfice des organismes sociaux. Et si cela ne suffisait pas, on peut envisager d'augmenter les cotisations. Cela n'a rien d'impossible : dans un rapport de 1999, le commissaire au Plan Jean-Michel Charpin avait calculé qu'il était possible de maintenir le niveau des retraites à condition d'augmenter les cotisations retraite de 15 points en 40 ans, soit une augmentation de 0,38 point par an.

A part le Medef, qui peut prétendre qu'une augmentation annuelle de 0,25 point pour les cotisations patronales et de 0,13 point pour les cotisations salariales serait insupportable ? Sachant qu'une hausse de la part du PIB consacrée aux retraites est de toute façon inéluctable, opposons la solidarité intergénérationnelle et un nouveau partage de la richesse produite à chacun pour-soi préconisé par les libéraux. ●

## Vivre sans info ?

## Rendez-vous avec l'info...

Toute l'info chaque jour dans votre journal

# ALSACE LE PAYS

# « Nouveau statut du travail salarié » et « sécurité sociale professionnelle » ...

## Notre combat fondamental !

Antoine  
Peillon

La sécurité sociale professionnelle est la réponse de la Cgt pour liquider la notion même de licenciement. Elle s'oppose au transfert sur les salariés des risques inhérents aux stratégies financières des firmes et aux aléas du marché. Cet idéal exige des politiques publiques guidées par l'intérêt général et non plus au service des seuls intérêts égoïstes des actionnaires.

Ce qui, par les temps qui courent, nécessite, comme en 1936 ou 1945, une mobilisation historique des travailleurs. La Filpac-Cgt est d'ores et déjà en première ligne dans ce combat.

**R**OBERT CASTEL, un des sociologues actuels les plus avisés sur le monde d'aujourd'hui, affirme : « L'insécurité sociale n'entretient pas seulement la pauvreté. Elle agit comme un principe de démoralisation, de dissociation sociale, à la manière d'un virus qui imprègne la vie quotidienne, dissout les liens sociaux et mine les structures psychiques des individus. » (1). La crise est donc profonde, voire paroxystique. « Il faut oser rompre avec cette société qui meurt et qui ne renaitra plus. Il faut oser l'Exode », écrivait André Gorz, en 1997, visant dès la première page de son *Misères du présent, Richesse du possible*, le « système » qui « restaure les pires formes de domination, d'asservissement, d'exploitation en contraignant tous à se battre contre tous... »

La construction d'un nouveau statut du travail salarié, garantissant une véritable sécurité d'emploi et de formation, est donc devenue vitale pour notre République, en général, et pour le syndicalisme, en

particulier. Rappelant que le droit à l'emploi est inscrit dans la Constitution et s'inspirant - entre autres - des travaux d'Alain Supiot, de Jean-Michel Belorgey ou de Bernard Gazier (2), la Cgt promeut ardemment l'idée d'une « sécurité sociale professionnelle » qui nous semble à la hauteur du défi qui nous est lancé par la barbarie ultralibérale.

D'autant que cette nouvelle revendication ne représente en rien, contrairement à ce que disent certains, un quelconque renoncement à l'idéal de l'appropriation sociale qui est, depuis les origines du socialisme, au cœur du combat ouvrier (3). Au contraire, c'est bien la « propriété sociale » des travailleurs qu'il s'agit ainsi de préserver, voire d'augmenter considérablement. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les promoteurs de la « propriété sociale » rattachaient déjà la sécurité du travail lui-même aux protections sociales équivalentes à celles que pouvait garantir la propriété de ses moyens de vie (logement, source d'ali-

mentation), voire de son outil de travail...

Sur ce point fondamental, Robert Castel nous invite aussi à l'action : « C'est dans une large mesure selon que le travail sera, ou non, sécurisé que pourra, ou non, être jugulée la remontée de l'insécurité sociale. » (4). C'est dire que la sécurité sociale professionnelle sera le socle sur lequel se rebâtera toute la sécurité - voire la propriété - sociale, seul support réel de la propriété de soi, c'est-à-dire de l'authentique liberté.

### La tradition solidariste du Livre

Plus concrètement, il s'agit, aujourd'hui, d'imposer la sécurité sociale professionnelle, laquelle est fondée sur cette première disposition : « Dans le cas d'un licenciement pour motif économique réel, les employeurs, solidairement responsables au sein d'une branche professionnelle ou même d'un territoire, devraient être assujettis à proposer des solutions (nou-

••• *vel emploi, congé de conversion, reclassement, formation professionnelle...).* Le contrat de travail devrait être maintenu jusqu'à ce qu'une solution durable et satisfaisante pour le salarié soit mise en place. » (5). Cerise sur le gâteau : ce dispositif serait moins coûteux pour la collectivité que l'indemnisation massive du chômage, selon de nombreux économistes !

## Les ouvriers du Livre Cgt ne risquent pas d'être désarçonnés !

C'est, en réalité, leur pratique syndicale et sociale depuis longtemps. Assurer, collectivement et paritairement, la continuité de l'emploi, ou, du moins, des rémunérations, sous protection d'un statut et d'une forte discipline de solidarité, n'est-ce pas la logique profonde de la « permanence syndicale » ou des « bureaux de placement » de la Typo, des imprimeurs-rotativistes, des correcteurs, des photogreveurs et autres ouvriers du Livre ? Et cette maîtrise paritaire de l'emploi ne date pas d'hier : faut-il rappeler le « label syndical », institué au début du XX<sup>e</sup> siècle (1903), reconnu légalement en 1920 ? Ou encore le fameux « tarif », appuyé sur la discipline de solidarité des premières « sociétés typographiques » (Nantes, 1833 ; Paris, 1839...) ? Et les « fraternelles » et autre « compagnonnages » de la fin du siècle des Lumières ?

Il n'est, cependant, pas question de mythifier notre héritage syn-

dical. Le monde des ouvriers du Livre a, lui aussi, été gagné par la précarité, certes « encadrée », notamment depuis les années 1992-93, malgré la signature des plans FNE (Fonds national sur l'emploi) valable jusqu'en 2001. Les « permanences syndicales » (Correcteurs) ou « bureau de placement » (Chambre Typo) ont largement amorti le choc et nos « suiveuses » et « suiveurs » ont, pour l'instant, été encore épargnés, en comparaison des pigistes, par exemple. Il n'empêche que la menace de la perte définitive d'emploi n'est plus, pour ces confrères et camarades, inimaginable, loin de là, et leurs vies comportent déjà leur part excessive de souffrance.

Enfin, les conventions collectives construites depuis plus d'un siècle ne permettent plus, aujourd'hui, de protéger véritablement les salariés des risques que les politiques managériales visent à transférer du capital sur le travail. Elles peinent à assurer une progression de carrière, de salaires, de protection sociale et de prévoyance à tous les salariés et en particulier aux plus fragiles et aux plus mobiles.

## Le projet de toute la Cgt

Il n'est donc pas tout à fait étonnant que ce soit la Cgt, parmi toutes les organisations syndicales, qui ait élaboré une revendication précise de sécurisation des trajectoires professionnelles. On en trouve l'exposé, il y a cinq ans déjà, dans un document de travail : « Nouveau statut du

travail salarié » (mai 2002), issu de la première journée d'étude confédérale sur ce thème en date du 27 mars 2002 : « *Notre projet d'un nouveau statut du travail salarié, c'est à la fois plus de garanties professionnelles et un socle de garanties interprofessionnelles, permettant à l'individu de s'épanouir dans sa vie professionnelle, de choisir lui-même son parcours professionnel en toute liberté. (...) Nous revendiquons pour les salariés, dès leur entrée dans la vie active, des droits que tout employeur sera tenu de respecter (droit au travail transférable d'une entreprise à l'autre et opposable à chaque employeur ; de même, droit à la promotion, au déroulement de carrière, à la formation, validation des acquis professionnels* ».

Pour la Cgt, cela passe bien évidemment par une mutualisation du financement de la garantie

d'emploi à l'échelle territoriale ou de la branche. Parallèlement, la Cgt réclame une modulation des cotisations sociales, afin de pénaliser sérieusement les entreprises qui licencient ou précarisent leur main d'œuvre, et la création de fonds régionaux pour le développement et l'emploi placés sous le contrôle des salariés.

## La lutte sociale, sans corporatisme !

En mars 2006, la Chambre syndicale typographique parisienne (CSTP) Cgt, faisait ce constat : « *La société ultra-libéralisée n'a d'autre horizon à offrir au peuple et notamment à sa jeunesse que la précarité généralisée et l'insécurité sociale, facteurs de misère et d'extrémismes. Face à cette situation, il est plus qu'urgent de rassembler les salariés qui ne supportent plus l'existen-* »

## Nouveau statut du travail salarié

Il associe un ensemble de droits attachés à la personne du salarié et non plus à son emploi.

**Le droit à l'emploi.** Le contrat à temps plein à durée indéterminée ou l'emploi statutaire doit être la règle d'embauche.

**Le droit à une carrière.** Tout salarié devrait avoir au moins doublé, à l'âge de la retraite, son salaire d'entrée dans la vie professionnelle. Il devrait être assuré de la progression d'au moins un niveau de qualification en faisant jouer soit la formation continue soit la VAE.

**Le droit à la formation continue.** Au moins 10% du temps de travail : 160 heures par an, ou 4 ans sur une carrière, pour une formation au choix du salarié rémunérée et considérée comme du temps de travail. Elle sera d'autant plus efficace qu'elle sera mise en œuvre tout au long de la vie et pas seulement au moment de la rupture qui provoque une fragilisation psychologique du salariés.

**Le droit à une sécurité sociale professionnelle.** Prolongation du contrat de travail même en cas de fermeture d'entreprise ou de suppression d'emploi.

**Le droit à la vie privée.** Maîtrise de leurs horaires de travail par les salariés.

**Le droit à la santé, à la retraite et à la démocratie sociale...**



1946, grève à Westinghouse aux USA.

ce au rabais que leur impose un capitalisme sans partage. (...) La presse est de plus en plus transformée par les pouvoirs économiques et politiques en outil de propagande au service de la marchandise, du spectacle et de l'asservissement. Le progrès technologique, loin de servir à l'amélioration de la qualité des titres est dévoyé à seule fin de réduire les coûts et premièrement l'emploi. Le profit à tout prix et la dérégulation sociale vont de paire : ils entraînent la perte du lectorat et hypothèquent fortement l'indépendance des titres. » (6).

Et prenait, en conséquence, une nouvelle orientation : « Les salariés de notre secteur d'activité ont plus que jamais besoin de s'unir pour faire reculer la précarité et préserver la diversité de l'expression démocratique. Ils ont plus que jamais besoin d'un outil syndical efficace et démocratique pour mener ces batailles. D'ores et déjà, en presse quotidienne des accords régionaux et d'entreprises ont permis de construire dans les rédactions de nouvelles perspectives professionnelles pour nos adhérents, tout en leur garantissant l'essentiel des acquis de leur ancien statut. Pour amplifier syndicalement cette conquête sociale et l'élargir aux salariés de tous les métiers de nos secteurs d'activité, la CSTP se doit d'intégrer les revendications de tous les salariés de nos branches : imposer la sécurité sociale professionnelle pour tous... » (7)

Aujourd'hui, la Filpac-Cgt s'apprête à prendre, lors de son Congrès de Lille, la même ligne, donnant toute leur force à ces propos de notre camarade Jean-Christophe Le Duigou : « On ne peut accepter aujourd'hui d'être ramené à monnayer l'apport des travailleurs les plus qualifiés et à négocier quelque compensation vers la masse des moins protégés, entérinant ainsi l'éclatement du salariat. Nous ne voulons plus bâtir des systèmes de protection à dominante corporatiste couvrant prioritairement telle ou telle profession et laissant les autres catégories de salariés dans le besoin. Non. Les défis sont tout autres.

Il faut donc inscrire le droit à l'emploi dans une vision nouvelle du travail impliquant la reconnaissance d'un droit à la mobilité professionnelle, à l'organisation d'une carrière diversifiée, à la définition de formes de travail complémentaires. Au-delà, il s'agit de permettre pour les salariés le développement de nouvelles activités, une maîtrise nouvelle de leur cycle de vie, l'accroissement de leur responsabilité, de leur indépendance et de leurs capacités d'intervention dans le travail et la gestion. » (8)

C'est exactement l'objectif stratégique de la Confédération, depuis au moins le 47<sup>e</sup> Congrès (Montpellier, mars 2003), et la Filpac-Cgt choisit de le poursuivre résolument. Aussi, repoussant les vieux réflexes corporatistes qui nous minent depuis au moins deux décennies, faisant le pari que le progrès technologique est la condition d'enrichissement de nos travaux professionnels, croyant toujours que la solidarité est le seul gardien et promoteur du mieux-être et de l'émancipation de l'individu, nous affirmons que la conquête de la « sécurité sociale professionnelle » sera, désormais, notre combat principal.

### Les sept principes capitaux

Organisation de nouveaux droits (mobilité, permanence de la rémunération, accès à la formation, couverture sociale...) et partage des coûts correspondants entre les employeurs, sous forme d'une transformation du mode de contribution des entreprises au financement de la protection sociale et de la formation, pourraient donc constituer les bases d'un nouvel ordre public social.

L'architecture de cette sécurité sociale professionnelle peut s'appuyer sur sept principes capitaux : ☞ il s'agit tout d'abord de protéger le salarié dans toutes les situations de rupture de son intégration professionnelle. Il s'agit de mieux garantir le salarié lorsqu'il change d'emploi, lorsqu'il est menacé de licenciement ou qu'il quitte le chômage, lorsqu'il entame ou termine une forma-

## LA SÉCURITÉ SOCIALE PROFESSIONNELLE

### ABSENCE DE RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

(ce qui responsabilise l'entreprise qui transforme ou supprime des emplois), en cas d'arrêt d'activité, jusqu'à l'obtention d'un nouvel emploi.

### CONTINUITÉ DES DROITS

(salaires, carrière, protection sociale et retraite) attachés au salarié et transférables d'une entreprise à l'autre.

### RESPONSABILITÉ SOCIALE MUTUALISÉE

#### DES ENTREPRISES DE LA BRANCHE

ou du bassin d'emploi pour reclasser effectivement les salariés en cas de restructuration d'une entreprise.

### RESPONSABILITÉ SOCIALE DU DONNEUR D'ORDRE VIS À VIS DE SES SOUS-TRAITANTS.

### RÉFORME DU MODE DE CONTRIBUTION SOCIALE DES ENTREPRISES.

Instauration d'une double modulation des charges sociales : favoriser les entreprises dont la masse salariale représente une part importante de la valeur ajoutée et celles qui développent l'emploi ; pénaliser celles qui détruisent des emplois, développent la précarité et versent de faibles salaires.

tion, lorsqu'il part à la retraite ou en préretraite, lorsqu'il opte ou sort d'activités non rémunérées (congé parental, bénévolat, congés sabbatiques...)

☞ il faut pour cela reconnaître des droits attachés aux salariés. Aujourd'hui, l'essentiel des droits sociaux est relié à l'exercice d'un emploi. Que le salarié vienne à perdre cet emploi et il devient vite un travailleur sans droit, couvert d'abord par des mécanismes d'assurance, puis par des systèmes d'assistance. Les droits divers acquis par le salarié doivent être transférables d'une entreprise à l'autre : droit à la formation, reconnaissance des qualifications et des compétences, certains avantages sociaux ; - la rupture du contrat de travail doit être exceptionnelle. Le salarié doit maintenir le plus longtemps possible le lien avec son entreprise, jusqu'à ce qu'il ait retrouvé un autre travail équivalent. Bien entendu, la rémunéra-

tion ne serait plus à la charge de l'employeur, mais à celle de la branche, ou du collectif (régional, par exemple) d'employeurs associés par un accord de « sécurité sociale professionnelle » ;

☞ l'accès à la formation a besoin d'être facilité, ce qui suppose un regroupement dans le cadre d'un service public de type nouveau, dans lequel les organisations syndicales et les organisations professionnelles seraient associées à la gestion de l'ensemble des outils actuels de formation continue. Ce système permettrait une large mutualisation des coûts correspondant à l'objectif de formation, de mobilité et d'intégration dans l'emploi ;

☞ une politique d'éradication des causes de vieillissement prématuré au travail devrait être mise en place. Il ne s'agit pas seulement de s'occuper de « l'emploi des seniors », mais de créer les conditions d'une

- bonne santé pour les travailleurs. Le critère de base est simple : plus aucun salarié ne doit voir son espérance de vie raccourcie par de mauvaises conditions de travail ;
- la réforme du mode de contribution sociale des entreprises est indispensable pour sortir d'une pure logique d'assurance qui permet aux employeurs les moins vertueux de reporter sur les autres les coûts liés à leur comportement. La Cgt propose de transformer la contribution patronale aux institutions sociales (Sécurité sociale et Unedic), sur la base d'une double modulation des cotisations permettant notamment de tenir compte de leur gestion de l'emploi et du travail ;
- ce système beaucoup plus protecteur devrait s'accompagner d'un suivi individualisé des personnes, employeurs et salariés, alliant des formes de soutien efficace à des contrôles et sanctions pour tous ceux qui n'accepteraient pas de respecter les règles. ●

## IL S'AGIT LÀ D'UNE VISION AUSSI IMPORTANTE

QUE CELLE QUI A CONDUIT À LA CONQUÊTE  
DES CONVENTIONS COLLECTIVES  
OU DE LA SÉCURITÉ SOCIALE !  
C'EST PEU DIRE QUE NOUS AVONS DU PAIN  
SUR LA PLANCHE...

### BIBLIOGRAPHIE

1. Robert Castel, *L'Insécurité sociale*, Seuil, coll. La République des idées, 2003, p. 29.
2. Alain Supiot (dir.), *Au-delà de l'emploi ; Transformation du travail et devenir du droit du travail en Europe*, Flammarion, 1999 ; Jean-Michel Belorgey (autour de), *Refonder la protection sociale, Libre débat entre les gauches*, La Découverte, Cahiers libres, 2001 ; Bernard Gazier, *Vers un nouveau modèle social*, Flammarion, collection Champs, 2005.
3. Souvenons-nous des progrès sociaux formidables imposés par les radicaux-socialistes de la IIIe République, les « solidaristes » partisans de « l'association » populaire contre « la fausse propriété » des capitalistes. Invoquons, surtout, Jean Jaurès et son soutien indéfectible au syndicalisme et aux coopératives, ces deux piliers, aux côtés du Parti, du socialisme. *L'Histoire socialiste de la Révolution française* (publiée à partir de 1900) du député de Carmaux affirme que le socialisme est l'accomplissement des principes républicains de 1789. Pour lui, il était temps d'étendre la liberté, l'égalité et la solidarité du champ politique au système de production. La démocratie devait s'étendre jusqu'au sein des entreprises, usines, ateliers ou bureaux, pour établir la République sociale.
4. Robert Castel, *L'Insécurité sociale*, Seuil, coll. La République des idées, 2003, p. 86.
5. Bernard Thibault, avec Yvette Ladmiral, *Qu'est-ce que la Cgt ?*, l'Archipel, septembre 2002.
6. Christophe Guilly et Christophe Noyé, *Atlas des nouvelles fractures sociales en France...*, Autrement et Le Mémorial de Caen, 2004, page 58 : « Emblématique, le vote des chômeurs (en 2002) montre la capacité du Front national à capter le vote des perdants de la mondialisation : l'extrême droite recueillant 40% de leurs suffrages, contre seulement 7% à l'extrême gauche. »
7. « Projet de document d'orientation et d'action », dans le *Bulletin de la CSTP* n° 532, février 2006, page 3.
8. Jean-Christophe Le Duigou, « Concilier mobilité et sécurité(s) sociale(s) professionnelle(s) », dans *Analyse et documents économiques* n° 98, février 2005.

# La France en délit de « faciès » démocratique et social ?

La question de l'immigration est suffisamment sensible pour ne pas être l'apanage d'une seule organisation progressiste. La rédaction de *l'Impac* a posé quelques questions à Jean Dubois, président de la Ligue des droits de l'Homme, particulièrement présente sur ce sujet.

Propos recueillis  
par Yvon Huet

Jean Dubois, président de la Ligue des droits de l'Homme.



## Impac

### **Que pensez-vous du principe d'un ministère de l'immigration, du développement et de l'identité nationale ?**

#### Jean Dubois

Nous considérons cette innovation comme inadmissible et irrationnelle. D'un simple point de vue d'efficacité administrative, les questions à coordonner sont pour le moins hétéroclites et relèvent de logiques différentes : mêler ce qui relève de la police de l'air, des services sociaux, de la santé et de l'administration judiciaire n'a pas de sens.

On a donc affaire à une initiative qui tient plus du symbole et de l'affichage que de la raison. En effet, pointer du doigt les immigrés en les séparant comme problème particulier pour l'Etat pose une problématique de ségrégation et si on y ajoute l'identité nationale, cela tend à accréditer l'idée que les étrangers sont une menace pour le pays. On est en plein dans une dérive vers la xénophobie d'Etat.

Nous n'acceptons pas que l'identité nationale relève d'une instance ministérielle. Cette notion n'appartient pas à l'Etat et renvoie à une vision antidémocratique des rapports entre le gouvernement et la nation. Nous voyons bien qu'il s'agit là d'une des concessions majeures que le pouvoir actuel a fait aux thèses du Front national, élections obligent.

Ce ministère relève de l'affichage d'une vision figée du monde induisant que tout corps étranger est une menace pour le groupe. L'obligation de venir en France en parlant déjà la langue française est un autre signe de fermeture identitaire. C'est un contresens total sur ce qu'est le monde actuel, une méconnaissance des défis de l'avenir. Malheureusement, le président Sarkozy ne fait ici que récidiver. Il suffit pour s'en convaincre de se reporter à son discours sur « l'homme africain » à Dakar.

### **Dans ce contexte, où en est la Communauté européenne face à la question de l'immigration ?**

J.D. Alors qu'il est question

d'Union méditerranéenne et que selon l'OCDE l'Europe a besoin de 40 millions d'immigrants dans les prochaines décennies, la construction d'une « forteresse Europe » ne fait que diviser, accroître les tensions et met en évidence une contradiction majeure. Actuellement, les situations sont diverses et les défis différents. Certains pays passent du statut de pays d'émigration à celui de pays d'immigration (Irlande, Portugal, Italie, Espagne). L'Italie a pratiqué des régularisations massives, y compris à l'époque de Berlusconi, en raison d'un appauvrissement démographique préoccupant. En Espagne, Zapatero, contrairement à ce que lui demandait Nicolas Sarkozy, n'a pas « regretté » les régularisations massives effectuées aussi dans son pays.

Malgré ces exemples, la majorité des Etats membres poussent à un durcissement des politiques migratoires, au risque d'aller vers une Europe repliée sur sa richesse vieillissante.

On peut donc constater la récurrence d'un double langage : la mobilité des capitaux et échanges est encouragée mais pas celle des gens, surtout quand ils viennent de pays pauvres et/ou qu'ils fuient la répression dans leur pays.

### **D'où vient donc cet accroissement de la peur des immigrés ?**

Dans ces conditions de brouillage et de conditionnement, il faut dire la vérité aux gens : il n'y a pas plus d'étrangers qu'il y a trente ans en France. Certes, les couleurs et les origines ont changé, mais cette question de faciès masque une autre réalité. Par exemple, lors des émeutes de banlieue, le ministre de l'intérieur de l'époque n'a pu réaliser ses rêves de reconduites massives à la frontière car les jeunes mis en cause étaient quasiment tous français. Il s'agissait essentiellement d'un problème social franco-français dans un contexte où la population d'origine immigrée a été entassée dans des ghettos avec des tensions entre groupes souffrant de discriminations,

sans aucune perspective d'amélioration de leurs conditions de vie depuis des décennies. Il faut donc que les pouvoirs publics s'attaquent au fond d'un problème social au lieu d'utiliser l'immigration comme bouc émissaire.

Faut-il rappeler que c'est Neuilly-sur-Seine, ville du président Sarkozy, qui réunit le plus d'étrangers en France ? Ces étrangers-là, dont on n'entend jamais parler, sont riches et ne font donc pas peur.

Quand on a laissé pourrir les situations de misère, qu'on a traité les populations immigrées de manière purement utilitariste, on ne peut pas s'étonner des explosions. Par exemple, à Aulnay-sous-Bois Nord, il y a 50% de chômeurs et 90% chez les victimes de discriminations au faciès. Dans ces conditions, on peut même s'étonner que la colère n'aille pas plus loin. La misère ne rend pas les gens paisibles ni résignés. Trois générations de chômeurs mènent à l'économie parallèle pour survivre : c'est ce que l'on constate dans un grand nombre de quartiers populaires.

La politique actuelle tend à renforcer l'écart entre riches et pauvres. Depuis trois mois on a donné 50 000 euros d'allègements d'impôts à chacune des 1 400 familles les plus riches de France pendant qu'on impose aux autres un train de mesures antisociales (franchises médicales, remise en cause du Code du travail, etc.). Dans ces conditions, comment penser que l'intégration des immigrés dans la société française puisse se faire sereinement ?

### **Que pensez-vous de l'immigration choisie, des tests ADN ?**

L'« immigration choisie » est une notion ancienne. Dès les années 20, on a recruté des travailleurs pour combler les « classes creuses », et dans les années 50 et 60 pour reconstruire et moderniser l'économie. Là encore, question sociale et concentration discriminatoire sont étroitement mêlées. Faire croire aux Français qu'on va pouvoir tout régler en recrutant uniquement les travailleurs

Dans le *Provençal* du 9 octobre, Thierry Mariani, député du Vaucluse, auteur de l'amendement sur les tests ADN, donne une conclusion saisissante à l'interview du journaliste :

#### Dominique Arnoult :

« Vous n'avez pas non plus le sentiment d'avoir commis une erreur qui peut s'avérer politiquement embarrassante pour votre bord ? »

#### Thierry Mariani :

« Je n'ai jamais reçu autant de messages de soutien : 480 messages de gens qui me disent bravo, continuez, tenez bon. Je fais mon travail de parlementaire. Je regarde ce qui se passe ailleurs et je le propose parce que ça marche. Je suis un de ceux qui connaît le mieux la question de l'immigration. J'ai d'ailleurs bien d'autres idées et des propositions à faire. »

#### Sans commentaire !

« intégrables » parce qu'on en a besoin n'a aucun sens face à l'état du monde, notamment face aux besoins de développement des pays émergents. Comment accepter ce projet de débaucher des gens déjà formés dans les pays pauvres pour les utiliser au profit d'un pays riche ? La politique d'immigration doit considérer les êtres humains autrement que comme de simples marchandises.

En matière de discrimination, on a aussi l'exemple scandaleux du projet de loi Sarkozy-Hortefeux, imposant la connaissance du français avant même d'entrer dans un consulat pour demander un visa, et de l'amendement Mariani imposant de fait les tests ADN.

Un test à 1000 euros et l'apprentissage du français dans les pays d'origine, voilà qui exclut d'entrée les plus faibles et les plus pauvres.

Si on y ajoute la réduction de la famille à la génétique, on ne peut que craindre le retour d'i- ●●●

● ● ● déologies de triste mémoire. Peut-on imaginer qu'un Français d'une famille recomposée comme il en existe de plus en plus en France ne puisse pas faire venir ses enfants s'il travaille à l'étranger parce qu'ils n'ont pas ses gènes ? Le président de la République lui-même distingue-t-il entre ses enfants « génétiques » et ceux de son épouse ?

Nous nous opposons évidemment à cette mesure, que les tests ADN soient payés ou non, parce qu'il s'agit d'une question très grave qui remet en cause les principes mêmes de notre société républicaine.

**Quelle est l'action de la Ligue des droits de l'homme contre toutes ces mesures discriminatoires ?**

Au-delà d'une activité propre, dans laquelle

le nous traitons aussi d'autres sujets comme la loi sur la récidive et toutes les mesures sécuritaires qui pleuvent quasiment chaque semaine, nous animons de nombreux collectifs et travaillons à des propositions alternatives.

Nous travaillons aussi avec les parlementaires de différents groupes politiques. Nous participons aux campagnes d'opinion. Nous militons, sur les bases les plus larges et les plus unitaires possibles, avec tous les réseaux, syndicats, partis et mouvements politiques, associations, qui ne renoncent pas à construire une autre société, que le cadre soit traditionnel ou non. Dans cette course de vitesse contre l'intolérance et l'injustice, il risque bien d'y avoir urgence pendant toute une mandature. ●



Les sbires de Jean-Marie Hortefeux arrêtent Kirikou.

## FACE AU PROJET DE LOI SUR L'IMMIGRATION LA POSITION DE LA CGT

*Le 18 septembre, la Cgt faisait la déclaration suivante (extraits)*

Le nouveau projet de loi durcit une fois de plus les conditions de regroupement familial et n'améliore en rien l'effectivité du droit d'asile.

... Ce projet est accompagné d'injonctions scandaleuses faites aux préfets pour « réussir » les quotas d'expulsion voulus par le président de la République, quitte à amplifier encore la « chasse au faciès » qui se propage dans les quartiers, les entreprises, les transports et aux abords des écoles de nos villes. Ceci alors que la lutte contre les discriminations de tous ordres est proclamée objectif national !

Le nouveau projet de loi durcit une fois de plus les conditions de regroupement familial et n'améliore en rien l'effectivité du droit d'asile.

Il exige une connaissance préalable du français et des « valeurs républicaines » avant de venir, l'obligation de retourner dans le pays d'origine pour déposer la demande de carte de séjour, des ressources minimales supérieures au SMIC. Pourtant, le droit à vivre en famille, le droit pour un enfant de vivre avec ses parents sont des droits fondamentaux. En priver des salariés étrangers installés légalement en France est discriminatoire.

Tout le monde sait bien que pour apprendre une langue, le mieux est l'immersion dans le pays où cette langue est parlée. Tout le monde sait bien que l'école est le plus sûr moyen d'intégration pour un enfant et un jeune venu d'ailleurs. Tout le monde sait bien

que vivre en famille contribue grandement à l'intégration. Quant aux ressources, le gouvernement semble juger que le SMIC est insuffisant pour faire vivre une famille immigrée. Mais ne l'est-il pas tout autant pour n'importe quelle famille ?

Le droit d'asile est au cœur des « valeurs républicaines ». Il n'a rien à voir avec une politique d'immigration et donc avec le ministère du même nom : la France est tenue de respecter ses engagements internationaux de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile, quelle que soit sa politique d'immigration. Le projet entend répondre aux nombreuses condamnations de la France devant la Cour européenne des droits de l'Homme pour non respect du droit de recours. Mais qui peut prétendre que ce droit de recours sera enfin assuré aux demandeurs d'asile alors que, par exemple, la suspension de la mesure d'éloignement a un effet limité à 24 heures à compter de la notification de la décision ? Comment trouver un avocat, un traducteur, la juridiction adéquate et présenter un dossier dans un délai aussi déraisonnablement court ?

... Bien que l'écrasante majorité des étrangers exerce une activité salariée, que 90% des « sans-papiers » soient salariés, les organisations syndicales n'ont pas été auditionnées sur le sujet. ... de trop nombreux patrons utilisent les salariés immigrés, en particulier

« sans papiers », pour peser sur les salaires et les conditions de travail de tous. C'est une délocalisation sur place : ou ils le font fabriquer dans des pays « à bas coût », ou ils le font dans des ateliers clandestins des sous-sols de nos villes.

A quand l'application du droit français et européen pour les milliers de travailleurs de l'Est et du Sud qui suent sur les chantiers et dans les champs ?

A quand une répression effective contre les marchands de sommeil et les responsables d'ateliers clandestins ?

Les délinquants, ce ne sont pas les salariés immigrés qui triment dans des métiers dangereux, sales, et mal payés. Ce sont ceux qui les emploient ou les laisse employer dans de telles conditions. Le Medef reste d'ailleurs étrangement muet sur le sujet.

... De plus en plus souvent avec leurs collègues de travail, des salariés migrants et immigrés relèvent la tête pour revendiquer ce qui leur est dû, pour conquérir cette réelle égalité de droits, seule capable de juguler par le haut la concurrence entre salariés.

Ce sont les moyens humains et financiers pour gagner partout cette égalité de droits qui devraient être en débat, et non pas des textes et des propositions aux relents de provocations racistes et xénophobes du type du test ADN pour « accélérer les procédures »...

15-16 NOVEMBRE « L'IMPRIMÉ, UN MÉDIA DU FUTUR ? »

## L'avenir se fera avec les salariés !

« L'imprimé, un média du futur ? » Sacrée question, à laquelle se proposent de répondre les patronats du papier, des industries graphiques, de la publicité, de la presse avec le gouvernement les 15 et 16 novembre. Le colloque se tiendra dans les locaux du ministère de l'Économie, à Bercy. Mais ce colloque est-il un débat ouvert ou bien une leçon de marketing et de guerre sociale infligée par le haut de l'État à certains industriels désarçonnés par le numérique ? En tout cas, il est l'occasion de passer aux travaux pratiques de notre syndicalisme en matière numérique.

**C**OMMENT peut-on parler d'avenir des médias, papier imprimé et numérique, en excluant a priori des débats les salariés présents dans les industries graphiques et papetières, dans les entreprises de presse et de publicité ?

Quoi, l'avenir ne peut être envisagé qu'entre industriels et gouvernement, et uniquement en terme de parts de marché, de chiffres d'affaires escomptés, de centres nouveaux de profit, qu'il conviendrait d'équilibrer entre imprimé et numérique ?

Mais les hommes, là-dedans ?

« Numérique »  
n'est pas égal  
à « libéralisme »

Ce colloque relève, de par sa composition, d'une vision sectaire et, *a priori*, que la Filpac-Cgt ne peut partager : le numérique serait une technique que les directions les plus acquises au libéralisme s'approprieraient afin de rompre avec un salariat ayant conquis et pratiqué la négociation collective des contrats et conditions de travail.

Le numérique, pour la Filpac-Cgt, est un formidable outil qui peut être mis au service de l'information, de sa diffusion, mais aussi de l'acquisition des connaissances, des échanges culturels. Le numérique devient un enjeu :

☞ ou bien il est réduit à une machine de guerre, prétexte à rupture avec les rapports sociaux précédents,

☞ ou bien il est utilisé dans une logique de progrès professionnel, industriel et social.

Le numérique ne doit pas être le cheval de Troie du libéralisme dans les industries du papier imprimé !

Un colloque  
de stratégies,  
vraiment ?

Soigneusement claquemurés entre eux, les participants au colloque ont-ils fait la preuve de leur valeur stratégique ?

L'industrie papetière est dans une situation formidable : jamais il n'y a eu tant d'opportunités de remplacer les matières non biodégradables par le papier ! Mais non, elle tourne ses investissements vers les marchés asiatiques qu'elle

espère juteux, et veut utiliser les mains d'œuvre de moindre coût à l'Est, tout en faisant chuter la production à l'Ouest. Pendant ce temps, les dirigeants papetiers laissent en friche la recherche et le développement de papiers au profit de fermetures d'entreprises et de plans sociaux.

Le secteur de la presse a ouvert ses portes aux gratuits généralistes, laissé s'effacer la presse quotidienne devant une presse magazine très dynamique. Le tout dans une course effrénée à la publicité en négligeant le lecteur et le pluralisme. Résultat, trois ou quatre grands groupes ont mis le pays de la presse en coupe réglée. Et maintenant, les éditeurs s'emparent fébrilement du numérique par le seul bout de la baisse des coûts de production... Quelle valorisation des acquis de l'expérience !

Les industries graphiques, aujourd'hui rattrapées par le numérique, n'avaient d'obsession il y a peu que la réduction de la convention collective, tout en continuant le nivellement de leurs entreprises par la concentration et la restructuration permanentes.

Jean  
Gersin

**TEL QU'IL EST PRÉVU,  
TEL QU'IL EST COMPOSÉ,  
CE COLLOQUE  
D'EMPLOYEURS,  
DE REPRÉSENTANTS  
DU GOUVERNEMENT,  
EST FICELÉ  
IDÉOLOGIQUEMENT.  
IL S'AGIT DE TRACER  
UN TRAIT D'ÉGALITÉ  
ENTRE NUMÉRIQUE  
ET LIBÉRALISME,  
COMME SI  
LES NOUVELLES  
TECHNIQUES  
NUMÉRIQUES ÉTAIENT  
UN ALLIÉ NATUREL  
ENTRE LEURS MAINS.**

Quant au gouvernement, il s'appuie sur les secteurs patronaux les plus fanatiques du libéralisme pour cantonner les industries traditionnelles à une arrière-cour européenne, pendant que le capitalisme de la finance et de la communication dirigerait le reste.

### L'avenir du papier et du numérique passe par la démocratie sociale

La Filpac-Cgt entend prendre les rapports entre média numérique et média papier imprimé sous l'angle de la démocratie sociale, pas de l'ultimatum d'en haut. Certains espèrent un numérique à leur botte, prétexte à constituer des sociétés affranchies de toute contrainte sociale.

La Filpac-Cgt contribuera, sur la base des acquis et des expériences collectives, à transposer la méthode de la négociation collective dans l'univers de l'activité numérisée.

La Filpac-Cgt défend le principe de rapports sociaux civilisés dans la mise en place des nouveaux métiers et des nouvelles activités du numérique.

Le numérique ne peut être réduit à l'opportunité de construire « un nouveau modèle économique » excluant les questions sociales.

Les questions environnementales, qui, elles, ont droit de citer au colloque, ne doivent pas être instrumentalisées pour masquer la négation de la concertation sur les questions sociales.

Ce colloque, aux résultats écrits d'avance, est l'occasion pour la Filpac-Cgt de prendre publiquement à témoin ses participants devant tous les salariés concernés : la révolution numérique en cours doit sortir de l'ar-

senal libéral et être considérée comme une nouvelle donne technique de la démocratie sociale.

### Petit guide syndical par temps de numérisation accélérée

La technologie numérique est un enjeu : elle constitue une aubaine si elle sert à la démultiplication des moyens éditoriaux et de connaissance mis au service du plus grand nombre. Elle permet, par le rapprochement des travaux manuels et intellectuels, de promouvoir de nouveaux métiers, à la qualification plus élevée, plus gratifiants pour les salariés. En revanche, son annexion exclusive pour opérer des ruptures de générations de salariés, pour resélectionner la main d'œuvre sur la base du rejet des statuts sociaux et des négociations collectives, serait assimilée par la Filpac-Cgt à un acte de piraterie libérale en haute mer.

La Filpac-Cgt considère, conformément à la constitution et aux lois sur les institutions représentatives du personnel que la stratégie des entreprises est du domaine du débat, tant dans les comités d'entreprise que dans l'espace public.

L'emploi est passible d'une gestion prévisionnelle, fondée sur la connaissance des stratégies industrielles. L'emploi sera doté d'une sécurité sociale professionnelle, basée sur la continuité du contrat de travail.

La responsabilité des éditeurs et donneurs d'ordre est clairement engagée, tant dans la mise en œuvre des moyens d'impression que dans celle des moyens numériques.

C'est les fournisseurs de contenus qui doivent garder la maîtrise des moyens informatiques à mettre en œuvre pour réaliser les options éditoriales prises.

La Filpac-Cgt, à l'occasion de ce colloque des 15 et 16 novembre, déclare qu'elle milite pour des assises nationales du papier imprimé et du numérique. Opposée à toute méthode du passage en force, la Filpac-Cgt revendique des assises nationales ouvertes à tous les acteurs, industries graphiques, papetières, éditeurs, donneurs d'ordre, professionnels des techniques numériques, publicitaires, syndicalistes, institutions représentatives du personnel, pouvoirs publics...

De telles assises nationales fourniront le cadre ouvert, transparent, démocratique aux nécessaires échanges sociaux. ●

# Révolution numérique Notre tradition au secours de l'information



Un mineur en 1936.

Antoine Peillon

En 2007, le temps de lecture de la presse papier par les Américains sera inférieur à celui passé à naviguer sur internet. C'est bien un véritable basculement qui est en train de s'opérer, à vitesse grand V, dans l'univers de l'information et de la communication. Il ne sert à rien d'ironiser sur ceux qui prophétisent - certes sans aucun esprit critique - la submersion de la « galaxie Gutenberg » par la vague géante de l'internet et des autres supports numériques convergents. Il ne sert à rien, non plus, de s'arc-bouter contre cette mutation de notre civilisation, ou de refouler de façon nostalgique les enjeux économiques, sociaux, politiques et culturels de cette mutation. La Filpac-CGT a décidé, au contraire, d'élaborer une véritable stratégie syndicale pour que la « révolution numérique » commencée bénéficie réellement à la liberté (dont celle d'informer), au bien-être, au travail partagé et à la solidarité.

DANS un climat de libéralisme absolu et de démission totale des pouvoirs publics, qui favorise la domination mondialisée des plus grands groupes de communication, il est de notre évidente responsabilité de proposer, voire d'imposer, une régulation sociale et culturelle de l'information numérisée, afin que la « galaxie Google » ne soit pas seulement un amas d'étoiles (ou de toiles d'araignée) sans lumière.

Notre premier impératif est donc de connaître et comprendre, au plus près d'une évolution technique accélérée, les principales tendances du web. Pour ce, nous avons, depuis le début de l'été, scruté, dans leurs moindres détails, une cinquantaine de sites internet issus, pour la plupart, de titres de presse quotidienne régionale, nationale et internationale, et nous avons dégagé quelques tendances lourdes de ce secteur.

Second impératif : notre Fédération se doit de construire une position et de conduire une action syndicale efficace, afin que le cybermonde ne soit pas très bientôt la fosse de toutes nos valeurs. Une position et une action modernes, mais résolument enracinées dans notre vivante tradition de solidarité.

Mais, tout d'abord, quelques constats s'imposent.

### Toujours plus de multimédia

Les principaux titres de presse quotidienne ont créé leurs sites à partir de 1995. Pendant la

décennie qui a suivi, ils les ont pratiquement alimentés avec leurs contenus quotidiens tels que publiés sur le papier, mettant en œuvre des maquettes très peu illustrées et surtout peu animées. Depuis peu (2006 surtout), le développement explosif du haut débit (plus de 14 millions d'abonnements, en France, au 30 juin dernier) et, en conséquence, l'arrivée de la vidéo sur les écrans d'ordinateurs ont entraîné les sites de forte audience dans une animation audiovisuelle marquée, parfois anarchique, et surtout dans une mise à jour, voire (dans les meilleurs cas) une production originale des informations publiées en ligne. Dès lors, certains sites de quotidiens sont aujourd'hui « plus réactifs, plus illustrés d'images fixes et mobiles, et progressivement envahis de chats et de blogs sur les grands dossiers du jour, ce qui implique la population des lecteurs dans l'élaboration du contenu », constate Antoine de Tarlé, administrateur et directeur général adjoint de *Ouest-France*.

Depuis le début des années 2000, aux Etats-Unis d'abord, puis au Japon, en Grande-Bretagne et en Europe continentale (actuellement le phénomène est réellement mondial), les grands éditeurs de quotidiens en ligne ont fait le même constat qu'Antoine de Tarlé : « L'examen des chiffres d'audience nous montra qu'il y avait une forte attente des internautes pour l'actualité encore plus immédiate et qu'on ne pouvait pas se

contenter des les renvoyer à l'édition du journal du lendemain. Il a donc fallu imaginer un système d'informations rapides mais contrôlées, quitte à renvoyer, pour plus de détails et de réflexion à l'édition papier. »

L'expert poursuit : « Cet état de choses conduit à se poser, une fois de plus, la question de la nature exacte du media internet. Les dirigeants des entreprises de presse ont tendance encore maintenant, à n'y voir qu'un prolongement du journal. Or, il s'agit de bien autre chose : la combinaison de l'instantané et de l'interactivité, ce que même le quotidien le mieux organisé ne parvient

pas à réaliser complètement en raison de la relative lourdeur de l'impression et de la distribution du papier. De ce point de vue, les services d'information sur le web sont proches de la radio pour laquelle ils constituent une menace grandissante mais ils offrent, à la différence de celle-ci, des images, photos et vidéo ainsi que des analyses plus approfondies. Les directions des entreprises de presse doivent donc s'adapter à une réalité nouvelle qui transforme progressivement leurs publications en agences de communication multi-supports. » (1)

Cette perception de la « nature exacte » de l'internet rejoint



Le numérique peut être une aubaine, pas une catastrophe.

● ● ● celle de Michel Muller, qui écrivait, en 2005 : « *Les éditeurs de presse ont également développé leurs propres sites en mettant d'abord leurs textes en ligne et en développant des offres payantes pour accéder aux archives ou à certaines informations. C'est ainsi que sont nées des éditions internet de quotidiens, qui diffèrent, dans leur conception, du support papier. En effet, il est apparu à l'usage que les habitudes de lecture sur écran et les spécificités du fonctionnement en réseau conditionnent le traitement des articles. La concision est une règle et la mise à jour permanente un atout essentiel dans l'appréhension de l'information aujourd'hui. La toile (web) redonne au support écrit un atout qu'il avait perdu devant la capacité de réaction de l'audiovisuel : la possibilité de coller au plus près au rythme réel de l'information.* » (2)

## Mortelle gratuité

Les généralistes français et américains de l'information ont, presque tous, renoncé à faire payer l'accès à leurs sites. Selon Bruno Patino, pionnier du Monde interactif, « *seule l'information locale et l'information économique paraissent mériter paiement* ». La voie payante a été effectivement choisie par la presse économique, *Les Echos* surtout. Mais, misant surtout sur la recette publicitaire, la plupart des autres éditeurs se sont jetés dans la course à l'audience. Cependant, la croissance des audiences semble de plus en plus réservée aux mass medias les plus importants, « *pure players* » (entreprises exerçant

uniquement leurs activités sur internet : portails de FAI, moteurs de recherche...) en tête. En ce qui concerne les sites internet de journaux, une étude du Joan Shorenstein Center on the Press, Politics and Public Policy, de l'université d'Harvard, révèle que le trafic de la majorité des sites de quotidiens n'a pas bougé depuis un an, voir reculé. Des augmentations de trafic n'ont en fait été enregistrées que sur les sites de trois géants de l'information, *New York Times*, *Washington Post* et *USA Today*, alors que les sites des quotidiens des petites et moyennes villes américaines sont en général en recul.

Pour autant, cet avertissement américain ne semble pas décourager la précipitation de la quasi totalité des éditeurs français vers le modèle exclusif de la gratuité. Ainsi, *Le Parisien* va revenir, pour son site internet, à un modèle gratuit, abandonnant l'abonnement payant qu'il avait mis en place il y a plus de deux ans. Les 26-27 juin 2007, à l'occasion des « journées » du CFPJ sur les « stratégies éditoriales web/papier à l'ère numérique », Vincent Régnier, le directeur des rédactions du *Parisien*, affirmait : « *La bataille du payant en ligne est perdue, les gens ne veulent pas payer pour l'information. Resteront payants uniquement certains pronostics hippiques... Mais sinon, le gratuit a gagné.* » Ce constat, sans état d'âme, heurte en fait de front une conception plus « coûteuse » de l'information de qualité, instrument essentiel de la démocratie. Dans une belle adresse aux citoyens européens, le philosophe allemand Habermas expli-

quait : « *Sans l'afflux d'informations, dont la recherche peut être coûteuse, et sans une reprise de cette information au moyen d'arguments qui supposent une expertise qui n'est pas non plus précisément gratuite, la communication publique ne peut que perdre sa vitalité discursive. La sphère publique risque alors de n'être plus à même de résister aux tendances populistes et de remplir la fonction qu'il est de son devoir de remplir dans le cadre d'un Etat de droit démocratique.* » (3). Et plus récemment, Olivier Bomsel (Ecole des Mines) a publié une analyse critique particulièrement pointue de la gratuité numérique (4) et de la domination du commerce électronique (et donc des portails et des moteurs de recherche) dans la structuration globale du web. D'un point de vue strictement économique, il est intéressant de citer les conclusion du doctorat de Danielle Attias (*L'Impact d'internet sur l'économie de la presse*, Paris X – Nanterre, avril 2007) : en épousant, par mimétisme, le modèle économique des grands portails (FAI, moteurs de recherche...), soit la vente de publicité en masse auprès d'une large audience gagnée au prix de la gratuité de consultation, les éditeurs d'informations générales se sont lancés dans une concurrence mortelle pour les plus « faibles » qui seront exclus du marché publicitaire, prenant ainsi le risque d'une liquidation du pluralisme.

Le plus révoltant, peut-être, dans cette évolution, est la complaisance, pour ne pas dire la complicité, des pouvoirs et services publics qui favorisent aujourd'hui la domination sans par-

**«DANS NOTRE SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION, CELUI QUI LA CONTRÔLE EST VIRTUELLEMENT LE MAÎTRE DU MONDE. SI GOOGLE DÉCIDE NE PLUS RÉFÉRENCER UN SITE, IL N'EXISTE PLUS »**

tage des « éditeurs » les plus puissants qui imposent le modèle économique de la gratuité et du tout publicitaire. N'est-il pas paradoxal d'annoncer, le 26 septembre 2007, une hausse de 5,8% du montant des « aides à la presse » (niveau record de 288 millions d'euros), programmée par le projet de loi de Finances 2008, afin de soutenir le pluralisme, et d'avoir accepté, d'une manière ou d'une autre, que la RATP annonce,

le 18 septembre, avoir confié au groupe Bolloré la distribution, dans les stations de métro, de ses deux quotidiens gratuits, *Matin Plus* et *Direct Soir* ?

## Temps de cerveaux humains à vendre...

En 2006, les dépenses publicitaires sur internet, dans le monde, ont dépassé celles sur l'affichage. En 2007, l'agence ZenithOptimedia les voit progresser 7 fois plus vite que la publicité traditionnelle (+ 28% contre + 3,9%). En 2009, internet détrônera, sans doute, la radio. Aux Etats-Unis, au Japon et en Grande-Bretagne, les consommateurs consacrent 22% de leur consommation média (mesurée en temps) à internet, alors que l'investissement internet des annonceurs n'y représente encore que 6,8% de la totalité de leurs dépenses. D'où une marge de progression « énorme », selon Zenith Optimedia, qui profitera d'abord aux liens sponsorisés sur les moteurs de recherche. Aux Etats-Unis, toujours, le budget de la publicité en ligne dépassera celui de la presse écrite d'ici à quatre ans (2011), selon le cabinet Veronis Suhler Stevenson (VSS), grâce à une croissance de 21% par an. En France, en 2007, les dépenses publicitaires en ligne



Ils veulent faire du numérique un coup de grisou contre l'emploi.

auraient enregistré une croissance de 43,4 %, selon TNS ! De fait, il est aujourd'hui quasi impossible de consulter les sites internet des « grands » quotidiens, sans être équipé d'un logiciel de blocage des fenêtres pop-up. Et il est tout de même assez choquant de trouver, en page d'accueil du site du Monde, par exemple, une page entière de publicité... Cette explosion sans fin de la publicité nous oblige à une mise en question critique de la consommation fanatique, voire tyrannique, qui finit de s'imposer. Tout dernièrement, une analyse critique systématique de la publicité a été produite par Marie Bénilde (5). Pour la pub, nos « cerveaux » sont à vendre ou acheter... (6) Et pour Google, donc, leader mondial de la marchandisation numérique de la vie, tout est bon pour en connaître les ressorts les plus secrets.

### Google, l'ogre numérique

La domination quasi totale du moteur de recherche Google (qui vient de fêter son dixième anniversaire, le 15 septembre 2007) sur le web mondial<sup>7</sup>, ses développements concurrentiels débridés et son opacité dans la gestion des données privées suscitent de plus en plus de mises en cause, voire d'appels à la résistance.

Google = Big Brother ? Pour Olivier Andrieu, spécialiste des moteurs de recherche, le soupçon existe. « *Google collecte une masse de données inimaginable. Ils me connaissent mieux que moi-même* », explique-t-il. De fait, si vous utilisez l'ensemble de ses services, Google analyse vos recherches, mais aussi le contenu de vos e-mails (Gmail), les vidéos que vous regardez (YouTube), le contenu de votre ordinateur (Google Desktop), ce que vous achetez (via le comparateur de prix Froogle), etc. Des données utilisées pour offrir aux annonceurs des publicités toujours plus ciblées. Google prévoit même à l'avenir de s'appuyer sur la localisation géographique de l'internaute et vient de déposer un brevet sur une technologie analysant le com-

portement des joueurs en ligne afin de diffuser dans leurs jeux vidéo des réclames correspondant à leur profil psychologique ! Et la critique ne se limite pas aux questions de respect de la vie privée.

« *Dans notre société de l'information, celui qui la contrôle est virtuellement le maître du monde. Si Google décide de ne plus référencer un site, il n'existe plus* », explique Daniel Ichbiah, hauteur d'un livre-enquête sur la firme<sup>8</sup>. Hyperpuissant, « l'ogre de Mountain View », introduit en Bourse en 2004 et qui a engrangé 10,6 milliards de dollars de recettes en 2006, rêve de dominer le marché publicitaire mondial. Il vend déjà des pubs pour la presse, la télé, la radio et les téléphones portables. Et il rachète les entreprises à tour de bras, comme le leader de la vidéo en ligne YouTube. Mais pour alimenter sa folle croissance (ses revenus doublent quasiment tous les ans), Google est acculé à multiplier les services (mails, cartographie, shopping, blogs, etc.) et à indexer toujours plus de contenus. Et tant pis s'ils ne lui appartiennent pas.

Du coup, les procès pleuvent. On l'accuse, entre autres, de violer systématiquement les droits d'auteur. Pis encore, Google n'hésite pas à commercialiser les noms de marques... à leurs concurrents. Il a ainsi été condamné en juin dernier

### NOTES

1. Antoine de Tarlé, « *Presse et internet. Une chance, un défi : enjeux économiques, enjeux démocratiques* », Les Cahiers En Temps Réel, n° 26, octobre 2006, page 10.
2. Michel Muller (rapporteur), *Garantir le pluralisme et l'indépendance de la presse quotidienne pour assurer son avenir*, Avis et Rapport du Conseil économique et social, Journaux officiels, juillet 2005, partie II, page 88.
3. « *Il faut sauver la presse de qualité* », in *Le Monde* daté du 21 mai 2007.
4. *Gratuit ! Du déploiement de l'économie numérique*, Gallimard, Folio, 2007.
5. *On achète bien les cerveaux ! La publicité et les médias*, Raisons d'agir, 2007.
6. Patrick Le Lay, alors président de TF1 : « *Or, pour qu'un message publicitaire soit perçu, il faut que le cerveau du téléspectateur soit disponible. Nos émissions ont pour vocation de le rendre disponible : c'est-à-dire de le divertir, de le détendre pour le préparer entre deux messages. Ce que nous vendons à Coca-Cola, c'est du temps de cerveau humain disponible...* » (*Les Dirigeants face au changement*, Paris, Editions du huitième jour, 2004).
7. En France presque 9 activités de recherche sur 10 (85,8 %) se font sur un site du groupe Google (Google, Youtube...). Google domine aussi le marché mondial, avec une part de marché de 60 % en juillet 2007.
8. *Comment Google mangera le monde*, L'Archipel, 2007.
9. Antoine de Tarlé, « *Presse et internet. Une chance, un défi : enjeux économiques, enjeux démocratiques* », Les Cahiers En Temps Réel, n° 26, octobre 2006, page 21.
10. Michel Muller (rapporteur), *Garantir le pluralisme et l'indépendance de la presse quotidienne pour assurer son avenir*, Avis et Rapport du Conseil économique et social, Journaux officiels, juillet 2005, partie I, page 18.



La révolution technologique utilisée par les patrons contre l'emploi, une vieille histoire.

pour avoir cédé le mot-clé « imitation Louis Vuitton » à des sites qui vendaient des sacs contrefaits. Le voyageur « Bourse des vols » ou les hôtels Méridien ont eux aussi obtenu gain de cause pour contrefaçon. Mais malgré les critiques et les procès qui s'abattent sur lui, rien ne semble pour l'heure entraver Google dans sa course en tête. Il est patent que Google transgresse sans dommages et en toute puissance les lois.

C'est aujourd'hui une évidence, Google pose un problème politique majeur ! Par essence, Google (comme ses concurrents) fonde toute son économie sur la connaissance toujours plus massive et aussi plus précise de la vie privée des internautes (le datamining). Mais le marché mondial de la publicité ne suffit plus, comme territoire de conquête, à la firme américaine. Expansion sans fin oblige, Google a décidé de régner aussi sur la diffusion d'informations, en contrôlant l'accès des internautes aux productions des (autres) éditeurs (puissance du référencement !) et en se déclarant ouvertement concurrent, en tant que nouvel éditeur, des sites et portails des éditeurs de presse !

Au cœur de l'été 2007, Google est discrètement devenu éditeur. La firme annonçait, effectivement, le 7 août 2007, la mise en place d'un dispositif permettant aux personnes citées dans les articles repris par Google News de réagir en ligne. Nous voilà prévenus. L'initiative a une conséquence non négligeable : en prenant en charge la collecte d'informations et leur mise en

ligne, Google vient très exactement de franchir la ligne qui sépare l'hébergeur/prestataire technique de l'éditeur.

Il y a donc quelque chose de suicidaire dans l'attitude des agences de presse (dont l'AFP) et des éditeurs de journaux qui, tous aujourd'hui, jouent frénétiquement le jeu de la course au référencement par Google en permettant, voire en favorisant, le pillage de leurs contenus par le moteur de recherche total, et en mettant en scène, artificiellement, un flux tendu, toujours plus frénétique, de l'actualité. Une réaction collective, soutenue par des pouvoirs publics dignes de ce nom, serait la seule alternative imaginable à un Google World sans foi ni loi, où toutes les structures sociales seraient livrées à la dévoration insatiable de l'ogre numérique.

### Dans le mixeur du « journalisme citoyen »

Pour résister à l'information en vrac servie par les moteurs de recherche (Google, Yahoo), la cyberpresse de demain sera-t-elle « Pro-Am », c'est-à-dire réalisé tout à la fois par des professionnels et des amateurs ? Telle est la question qui a couru, en mars 2007, les premières « Assises du journalisme » (Lille) et les « Rencontres du cinquième pouvoir » (Saint-Denis). Il n'est effectivement plus possible de passer sous silence le phénomène protéiforme de la prétendue « révolution communautaire » du web 2.0, lorsque plus de 112 millions de personnes sont « membres » inscrits de MySpace, devenu en quelques mois le deuxième site le plus fréquenté au monde, après Yahoo !, lorsque NowPublic, créé en 2005, fédère aujourd'hui 127 000 « reporters citoyens » dans 140 pays et dans plus de 4 000 villes, lorsque AgoraVox, lancé en mai 2005 par la société de veille parisienne Cybion, affiche 1,2 million de visiteurs par mois (lors de la campagne électorale du printemps 2007). Cette année (2007), la dernière mode est, très nettement, au journalisme « participatif ». En France, Rue89, projet mûri en

« QUAND ON PÉNÈTRE DANS LE MAGMA DES BLOGS... ON Y TROUVE PEU D'IDÉES ORIGINALES ET GUÈRE DE RÉVÉLATION »

janvier 2007, peut être considéré comme le premier site d'information collaborative ou participative. Abandonnant le mirage du « journalisme citoyen » les créateurs de Rue89, issus de Libération, revendiquent l'encadrement éditorial de la participation des internautes. Au moins trois ou quatre autres projets de ce type ont été récemment lancés en France. Youvox, Obiwi, Cafebabel et, depuis le 9 septembre, lepost.fr (« Toute l'actualité minute par minute », rien que ça !), lancé par Le Monde interactif. Dans le « mixeur » de ce petit dernier, on trouve à la fois des contenus produits par la rédaction et des contenus produits par les internautes, en un flux non hiérarchisé et non thématique. Une info succède à l'autre, presque « minute par minute ». Exemple : lundi 10 septembre, 17 h 52, un article est en ligne, titré « Un suicide toutes les trente secondes dans le monde », signé « lepost », donc écrit par un membre de la rédaction ; à 17 h 43, « Crée ta Jet Set en 4 leçons », par un « posteur », donc un rédacteur issu de l'extérieur...

Mais l'enthousiasme, parfois primaire, pour le « participatif » ou le « citoyen » est heureusement tempéré par quelques grands professionnels de l'information qui n'injurient pas l'avenir pour autant. Consultons, à nouveau, Antoine de Tarlé : « En réalité, quand on pénètre dans le magma des blogs dans sa forme la plus organisée, c'est-à-dire, les espaces ouverts par les médias traditionnels sur leurs sites, on y trouve peu d'idées originales et guère de révélations. Ce constat n'a rien de surprenant. Vérifier un fait, rendre compte d'un événement petit ou grand, analyser une situation

politique sont des activités qui exigent un travail considérable et à temps plein. Les journalistes professionnels ne l'accomplissent pas toujours de manière satisfaisante et ils ne doivent jamais être au-dessus de légitimes critiques. Ils savent cependant qu'en cas d'erreur répétée, ils risquent la sanction des lecteurs qui ont toujours la possibilité de les abandonner et d'aller voir ailleurs. Or ce type de sanction n'existe pas dans la blogosphère. (...) En matière d'information, il n'existe pas de demi ou de quart de vérité mais des faits vérifiés ou erronés. C'est le message que tous ceux qui se préoccupent de l'avenir de nos sociétés pluralistes ne doivent cesser de répéter et d'enseigner dès l'école aux futurs citoyens. » (9)

Depuis, Antoine de Tarlé ne parvient pas vraiment à formuler une réponse massive au chaos ultralibéral qui légitime la logorrhée numérique et mondialisée du web 2.0, sauf l'affirmation de la qualité de l'information journalistique professionnelle. C'est avec un peu de désarroi qu'il relève, à juste titre, l'idéologie latente des bloggeurs militants, sur l'air de « on nous cache tout, on nous dit rien ». Aussi, préconise-t-il modestement la « défense du professionnalisme face à un discours démagogique mais très populaire chez les bloggeurs selon lequel la collaboration spontanée de centaines de milliers d'individus disséminés dans le monde entier permettrait de vaincre l'autocensure et la manipulation permanente des médias traditionnels ».

### Le « label » paritaire, une tradition d'avenir !

Plus opérationnelle que la trop informelle « défense du professionnalisme », une solution collective, si possible paritaire, pour séparer le bon grain de l'ivraie semble faire peu à peu son chemin au sein de différentes institutions publiques (Forum des droits sur internet ; Commission nationale de déontologie des services de communication au public en ligne), patronales et surtout syndicales (« Rapport Muller » du Conseil économique



Le numérique ne doit pas être le cheval de Troie du libéralisme(1963).

et social, juillet 2005 ; Filpac-Cgt : Projet fédéral, VI<sup>e</sup> Congrès, Lille, 5 au 8 novembre 2007, pp. 12 et 13, notamment) : la « labellisation » ou la « certification ». En juillet 2005, le Conseil économique et social, sous la signature de Michel Muller, faisait déjà cette proposition : « *Gagner la confiance du lectorat, c'est également donner des garanties sur la crédibilité et la sincérité des contenus de la presse, quel que soit son support, papier ou électronique. (...) Cette procédure peut s'apparenter à une démarche qualité certifiée par un label.* » (10)

Ironie du web 2.0, depuis août 2007, un site « participatif », NewsTrust, s'érige en « gardien du bon journalisme ». A la différence des sites « Digg-like » qui se contentent de permettre à un utilisateur d'évaluer positivement ou négativement un article, sur la base de son « goût » (intérêt) pour le sujet ou le texte, NewsTrust se propose d'utiliser « l'intelligence collective des lecteurs-citoyens » pour améliorer la qualité « technique » des articles, en utilisant une batterie de critères dits « objectifs » : qualité générale de l'article ; quantité d'informations contenues ; impartialité ; mention et qualité des sources ; contextualisation ; confiance dans le site éditeur... NewsTrust est, paraît-il, à but non lucratif. C'est dire qu'il y a urgence à réagir !

La solution de régulation de l'information publiée sur le web sera-t-elle l'auto-discipline, selon l'esprit ultralibéral du rapport Tessier ? Ou, pis encore, dans l'exploitation sans vergogne du narcissisme des bloggeurs et autres « correspondants » ou « posteurs » du web 2.0, encadrés par des « pros », comme semble l'indiquer la floraison de sites « collaboratifs » ? En avril 2007, Carlo Revelli, directeur d'AgoraVox, avouait : « *Quand j'ai lancé ce projet, je m'attendais à ce que les rédacteurs fassent remonter davantage de faits et réalisent eux-mêmes de petites enquêtes. Force est de constater que beaucoup s'en emparent pour donner leur opinion.* » Conclusion : « *Jusqu'à présent, nous n'avons pas de journalistes professionnels dans notre équipe, mais nous allons en recruter quelques-uns.* » Ces derniers mots signent l'inanité morale et sociale du web 2.0 d'aujourd'hui.

Une autre voie est-elle encore possible ? L'exigence éthique et la sécurité sociale professionnelle du journalisme sont, de toute façon, la pierre de touche d'une défense de l'information sur le web que la Filpac-Cgt entend bien assurer, rigoureusement et vigoureusement. ●

DISTRIBUTION

## Les porteurs d'espoirs

**La déréglementation du service postal en France, en cours depuis 1987, a pour postulat essentiel une ouverture toujours plus grande à la concurrence. C'est sous l'intitulé des « chantiers de la liberté » (*sic!*) que le ministre chargé des postes et télécommunications du gouvernement Chirac avait introduit par décrets la concurrence dans les domaines des cabines téléphoniques, de la télévision par câble, des services téléinformatiques et du radiotéléphone.**

**L**A PERSPECTIVE de l'élection présidentielle de 1988 lui fera mettre « en attente » son plan de changement de statut des PTT. Dès l'année suivante, Hubert Prévot, ancien secrétaire confédéral de la Cfdt, dans son pré-rapport « *la place du service public de la poste et des télécommunications en France* » remis à Paul Quilès, ministre des PTT, décrit « *un service public à vocation industrielle et commerciale, qui ne peut ignorer les lois du marché* »

### Les gouvernements se succèdent mais le mouvement est ininterrompu

La libéralisation, déréglementation n'étant pas un terme assez « positif » pour la propagande libérale, totale du marché postal initialement prévue pour 2009 puis repoussée en 2011 continue sa marche forcée impactant le secteur tout entier de la distribution. De la même manière que lors du passage du standard électrique au numérique pour le téléphone, les libéraux qui avaient éclaté le monopole des télécommunications par la numérisation du réseau, voudraient appuyer sur la touche bis dans le secteur de la distribution.

### La logistique de la communication écrite

Les effets de la dérégulation ont donné naissance au secteur de la logistique de communication. A ce jour en plus de notre bonne vieille Poste ce sont douze sociétés qui se partagent le domaine, dont ●●●

David  
Dugué

●●● Adrexo, Swiss Post et DHL. Cette dernière est une filiale de Deutsche Post, l'un des trois groupes qui couvrent l'ensemble du secteur, représentant tout de même, 1,5 milliard de pages imprimées, 350 millions de plis adressés et 80 millions de pages numérisées.

La logistique de communication c'est avant tout quatre secteurs essentiels : le marketing direct, la logistique de distribution, le dernier kilomètre et la distribution de l'urgent.

Le marketing direct offre le traitement global de la communication, allant du mailing à la diffusion mais permet aussi la création et l'impression des messages publicitaires et de courriers pour tous les supports sous forme numérique ou papier imprimé.

C'est un marché qui est en pleine expansion. Véritable preuve s'il en fallait que la révolution numérique est en cours, ce secteur représente à lui seul un tiers de dépenses de communication soit 11,6 milliards d'euro en s'appuyant notamment sur Internet et les communications électroniques dans les grands médias, dont la perméabilité au marketing direct semble estomper la frontière entre média et hors média.

### Le dernier kilomètre...

Au sein du secteur, l'envoi des catalogues et des imprimés sans adresse régresse au profit d'un envoi ciblé et personnalisé.

Autre secteur d'importance dont le nom est on ne peut plus imagé, « le dernier kilomètre », est celui qui conduit aux diffuseurs ou à la bonne vieille boîte aux lettres.

Deux entreprises s'y taillent la part du lion. Adrexo, groupe SPIR (Ouest-France), assure la distribution d'imprimés adressés et non adressés, s'appuie sur les capacités d'impression d'IPS qui compte cinq imprimeries, 14 sites de prépresse fabricant hebdomadairement 16 millions de journaux, 1 million de magazines et 6 million de catalogues publicitaires. Mediapost SA, quant à elle, propose un ensemble de solutions complètes pour réaliser les opérations de communication vers les 26 millions de boîtes aux lettres françaises. Enfin, le secteur de la distribution de l'urgent, qui a pour cible

lui aussi les diffuseurs et les boîtes aux lettres intègre en son sein la distribution de la presse.

### Un produit pas comme les autres

Dans ce contexte la loi « Bichet », qui prévoit et organise le cadre légal du groupage autour d'un principe coopératif, est bousculée alors qu'elle représente toujours une base structurante du traitement du marché qui touche à la logistique de l'urgent. Le réseau, où les N.M.P.P. et les M.L.P. ont par un mouvement de concentration abaissé leur coût de distribution, est au cœur d'une restructuration initiée par les éditeurs de presse. Les premiers effets en sont la diminution du nombre de dépositaires sur le territoire et l'homogénéisation de la taille des dépôts de presse, communément appelé « Niveau 2 », vers des entités plus importantes qui devraient, d'ici à 2010, passer de 187 à 135. De ce fait, les points de ventes sont passés de 31 500 en 2000 à 28 000 aujourd'hui.

L'application des plans N.M.P.P. successifs a aussi posé aux éditeurs de presse le problème de la distribution de leurs titres. Le système coopératif, Faximpress a été remis en question en 2003 par le choix du groupe Amaury (*L'Equipe, Aujourd'hui en France*) de s'en retirer et de se doter de moyen d'impression par la création d'un réseau d'imprimeries, groupe Simgam, couvrant l'ensemble du territoire qui permet de répondre à la suppression des dépôts, qui selon l'éditeur était synonyme d'une perte de lectorat importante. Les modernisations importantes du secteur de l'impression en cours, vont accentuer les difficultés de collecte des titres pour assurer leur distribution. Les éditeurs, dont le premier d'entre eux, l'opérateur Hachette-Lagardère ont confisqué essentiellement à leur profit la moitié des ressources N.M.P.P. Est-ce la nouvelle conception de la distribution ?

Le directeur de N.M.P.P. dans le cadre du plan 2010 déclare : « *Il n'est pas utile de remettre en cause la loi Bichet qui régleme-  
te depuis 1947 le système de la vente au numéro qui permet à tous les titres d'être distribués de façon équitable et sans favoritisme* », mais précise : « *Car la loi*



*n'a jamais dit que les titres devraient être distribués partout* ».

Voici une conception qui ne saurait répondre à la volonté de conserver à la presse son rôle de vecteur du débat démocratique, mais qui convient bien évidemment aux libéraux pour qui la distribution restera l'apanage de ceux qui auront les moyens de se l'offrir.

### Une précarité diversifiée

Le salariat de la logistique de la communication écrite, c'est plus de 100 000 salarié(e)s, 25 000 dans le marketing direct et le routage, 45 000 dans la distribution directe, 20 000 dans le portage de presse et 5 000 dans la distribution de la presse. Les situations sont totalement différentes dans le secteur de la distribution, où cohabitent une douzaine de convention collective mais aussi des secteurs sans aucune conventions collectives et des entreprises qui appliquent d'autres convention comme celles du commerce, transport, de la Poste ou Syntec. Les formes de rémunérations sont, elles aussi, diverses entre des salariés à statut et d'autres dont le traitement relève du Moyen-Age. Mais cela ne serait suffire pour les tenants du libéralisme qui ne retiennent de la numérisation que le moyen d'accroître la flexibilité des salarié(e)s.

Le croisement des données et la gestion des flux permettent à Adrexo de décliner l'offre de service aux clients. Des expériences sont tentées pour rentabiliser chacun des pas de la porteuse ou du porteur. Le nom de code du programme est « Street Marketing », le marketing de la rue, qui en ouvrirait le sésame. Les salariés de la distribution concernés testent ce « développement » dans le Nord et l'Est de la France en assurant le rele-

vage des compteurs EDF. ! Mais l'imagination fertile des exploiters semble ne pas avoir de limites, à l'instar des évolutions du numérique.

Adrexo, encore, propose la mise en place d'un groupement d'employeurs qui aurait à sa disposition des salariés liés par un contrat de travail unique et qui au grès des besoins des entreprises du groupement assureraient par exemple la distribution pour Adrexo et seraient aide magasinier chez Décathlon, tout cela sous convention collective de la publicité non adressée, et à fond la forme !

### Un secteur syndical en friche

L'action syndicale dans ce secteur est pourtant efficace. La signature de la convention collective du portage de presse en juin 2007 après 20 ans de négociations est une avancée indéniable obtenue par le développement de l'activité syndicale. La rémunération se fait dès alors sur un temps référence qui prend en compte l'encartage et le nombre d'exemplaires. Les salarié(e)s du secteur ont gagné, entre autres, une véritable protection sociale et la mise en place de la formation professionnelle réelle. La diversité du salariat et des situations rencontrées ne saurait être un obstacle, bien au contraire. Il nous faut faire émerger une syndicalisation à partir de nos axes revendicatifs, sécurité sociale professionnelle et nouveau statut du travail salarié, et construire le rapport de force nécessaire à la réussite de nos actions. La centaine de syndiqué(e)s présents le 27 octobre, lors de la journée de la distribution organisé par la Filpac-Cgt, est ensemble convenue de mettre en route les forces nécessaires pour répondre à la hauteur des enjeux... et au-delà. ●



**Midi Print**  
**Nouvelle Imprimerie du sud de la France**



## Une solidarité concrète

Jean-Jacques Hédouin et Daniel Légerot

**L**A MAURITANIE est l'un des pays les plus pauvres du monde même si elle possède d'importantes richesses naturelles. Après le colonialisme français, elle a subi des périodes de dictature qui semblent aujourd'hui dépassées avec l'engagement d'un processus démocratique authentique depuis 2005.

Les syndicats sont en conséquence appelés à jouer un rôle important et, de la semi-clandestinité, sont passés à l'action ouverte notamment pour construire une législation sociale et négocier des accords qui faisaient grandement défaut.

Ceux des industries graphiques sont bien organisés dans le pays et dynamiques. Affiliés à l'UNI, notre organisation syndicale mondiale de la communication, ils développent une activité revendicative et de renforcement syndical tout en s'efforçant de participer à une activité internationale efficace, en premier lieu sur le continent africain.

Le Syndicat national des industries graphiques de Mauritanie, bien pauvre compte tenu du niveau de vie, sollicite des aides. La Filpac-Cgt a répondu positivement en organisant un stage de formation syndicale à Nouakchott et en prenant des engagements dans les domaines de fourniture de matériel et de formation professionnelle.

Afin de les concrétiser, le SGLCE (Syndicat du Livre parisien) a décidé de prendre à sa charge les demandes de solidarité exprimées. C'est ainsi qu'avec Mediagraph des propositions de stages de formation professionnelle ont été construites et que des militants se sont démenés pour offrir le matériel souhaité par nos camarades mauritaniens.

Avec l'aide résolue de délégués de l'AFP, des Journaux Officiels, des SAD et des NMPP (sollicitant leur direction), l'assistance de notre école professionnelle et les démarches des responsables du secteur travail du SGLCE aidés par ceux de la presse, nous sommes parvenus à rassembler les matériels et accessoires nécessaires pour réaliser une imprimerie sur place permettant au syndicat mauritanien de faire face à ses besoins en communication et de la partager avec d'autres organisations syndicales du pays.

Cette unité graphique est maintenant installée après un long transport par bateau dont le coût avait pu être négocié par nos amis africains. Une initiative concrète et utile qui prouve qu'il est possible, pour peu que l'on en ait la volonté, d'exprimer efficacement une solidarité dépassant nos frontières. Un exemple à suivre...

*Rapidité, qualité, prix attractifs...*

## Centre d'impression

**L'Yonne**  
REPUBLICAINE

**L'Yonne Républicaine, c'est aujourd'hui :**

- La fabrication, l'impression et la distribution d'un quotidien tirant à 40 000 exemplaires chaque nuit
- Un centre d'impression indépendant et moderne à 150 km de Paris, doté de moyens techniques avancés permettant de garantir une qualité d'impression optimale
- Une équipe de 40 personnes qualifiées, au service de leurs clients et organisée pour produire 7 jours sur 7
- La volonté de rechercher collectivement, en partenariat avec nos clients et nos fournisseurs, l'amélioration permanente de nos produits et processus industriels

**● LE CTP**

- 2 CTP Agfa polaris 100 avec coudeuse Nela et camera de contrôle du positionnement
- Flux • APOGÉE • AGFA
- 1 logiciel de correction de Pan-out
- Transmission des fichiers par liaison internet, serveur FTP, ou ligne Numéris

**● ÉQUIPEMENT ROTATIVE**

- 5 tours DEV Horizon + 1 tour Ventura coupe : 57,8 - tailles : 680 à 860
- 1 sécheur gaz + siliconeur
- 2 plieuses quart de pli dont une équipée d'un double cône
- 9 dérouleurs
- Système automatique de remplissage des encrers
- Commande des vis d'encrers à distance
- Moulage par pulvérisation

**● CAPACITÉS**

- Formats : broadsheet, tabloid, demi-tabloid
- 48 pages quadri recto verso
- 72 pages maxi (dont 24 quadri et 48 bichro)
- 1 bande séchée (8 pages en jaquette ou en centrale ou 4 pages jaquette et 4 pages en centrale)
- Papier de 42 à 80 grammes/m<sup>2</sup>
- Possibilité de mixage des papiers (grammages différents et une bande papier couché mat ou brillant)

**EXPÉDITIONS/ROUTAGE/FAÇONNAGE**

- 2 lignes équipées avec stacker • WAMAC • sur 1 ligne : tandem de ficelage sur 1 ligne : fardeuse et ficeluse
- 1 machine de routage • polyplieuse ZANDAM • avec 4 mangeurs et mise sous film personnalisé
- 1 encarteuse-piqueuse 4 postes • MULLER MARTINI • avec mascot 3 lames

Contactez Marc DUCATILLION

☎ 03 86 49 52 00  
Fax : 03 86 49 52 61

www.lyonne-republicaine.fr 8-12, avenue Jean-Moulin - 89025 Auxerre Cedex

le groupe de protection sociale pour  
l'audiovisuel,  
la communication,  
la presse,  
et le spectacle.

Professionnels de la presse :  
à vos côtés  
tout au long  
de votre vie



santé, retraite, prévoyance,  
épargne, logement, action sociale

Pour en savoir plus : **0811 65 50 50\***

[www.audiens.org](http://www.audiens.org)

**TV**  
MAGAZINE  
tvmag.com

Retrouvez chaque  
semaine le n° 1  
de la presse française  
avec votre  
quotidien régional



# TV Magazine

pour de grands moments  
de télévision

→ 7 jours + 6 de programmes

→ Les grandes chaînes nationales

→ La TNT

→ Le câble

→ Le satellite

→ Les chaînes frontalières

→ Les chaînes locales



Vidéos, infos, people, le meilleur de la télé sur [www.tvmag.com](http://www.tvmag.com)

